

l'est du québec

Sept-Îles · Hauterive · Forestville · Rimouski · Matapédia · Baie-

Gendron nie qu'un prêt fédéral de \$47 millions ait nui au développement de la papeterie Soucy

par Réal LABERGE

RIVIÈRE-DU-LOUP — C'est un biaisage politique inconcevable que de vouloir imputer à la Société fédérale des exportations la responsabilité de l'établissement en Virginie, plutôt qu'à Rivière-du-Loup, d'une usine de papier de la firme The Bato Company Inc.

Telle est la réplique que le député fédéral de Rivière-du-Loup-Témiscouata, M. Rosaire Gendron, a apportée ces jours derniers à l'endroit d'allégations récentes du député péquiste de Rivière-du-Loup, M. Jules Boucher, à l'effet qu'un prêt de \$47 millions consenti par Ottawa avait compromis un projet de développement de la papeterie F.F. Soucy Inc., qui est la propriété de la même compagnie américaine.

La contribution fédérale n'a pas comme conséquence de favoriser le

sud des États-Unis d'une nouvelle implantation industrielle, précise M. Gendron à son collègue du gouvernement provincial, mais bien d'encourager les manufacturiers canadiens, et en particulier québécois, à être compétitifs sur le marché international.

Plutôt l'approvisionnement

Contrairement aux déclarations du député péquiste Boucher, M. Gendron rétorque que ce n'est pas cet encouragement fédéral à l'exportation qui compromet l'implantation de l'usine de papier concernée à Rivière-du-Loup, mais bien plutôt le manque d'approvisionnement en bois nécessaire à son opération.

Puisqu'il s'agit ici de ressources naturelles, donc d'une question de juridiction provinciale, que M. Boucher pose cette question au ministre concerné, M. Yves Bérubé, à savoir ce qu'il a fait, ou n'a pas fait, pour

encourager l'implantation de cette entreprise à Rivière-du-Loup, en lui assurant cet approvisionnement en bois, a notamment ajouté le député fédéral de Rivière-du-Loup-Témiscouata.

A ce sujet, M. Gendron a en outre remarqué qu'il avait obtenu une confirmation du gérant général de la papeterie F.F. Soucy Inc. à l'effet que l'implantation d'une troisième machine à papier restait toujours un projet réalisable sans délai, dès que le ministère des Terres et Forêts offrirait une garantie d'approvisionnement adéquat en bois, dans la région.

Destination des \$47 millions

Quant à la contribution de \$47 millions consentie par la Société canadienne de développement des exportations, le député Gendron a par ailleurs fourni les éclaircissements suivants.

D'abord, que si c'était là son désir, la compagnie The Bato pouvait s'installer en Virginie et s'équiper au complet sur le marché américain.

D'autre part, que la société d'État concernée ne subventionne, ni ne prête en aucune façon à Bato. Elle ne

fait que permettre aux industriels québécois, en particulier, de transiger à l'étranger sans risques indus.

De fait, M. Gendron a expliqué que la société de développement, moyennant prime et intérêts, assume le paiement immédiat aux manufactu-

riers, pour s'occuper par la suite du recouvrement de l'argent engagé à l'étranger.

"Ce qui peut s'appliquer à n'importe quelle entreprise et dans la plupart des pays du monde, a-t-il enfin signalé."

Les enseignants demandent de retarder l'intégration scolaire au Grand-Portage

par Réal LABERGE

RIVIÈRE-DU-LOUP — L'intégration du primaire et du secondaire, chez les six commissions scolaires regroupées du Grand-Portage, doit être retardée tant et aussi longtemps qu'une vraie consultation n'aura pas été faite auprès de tous les intéressés, et en particulier auprès des enseignants qui ont jusqu'à maintenant été tenus à l'écart de ce projet de regroupement scolaire.

C'est la prise de position qu'a fait connaître ces jours derniers le président du Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage, M. Yves Michaud, face à des indications que la formation de commissions scolaires intégrées doit devenir un fait accompli dès juillet prochain, dans ce territoire, entraînant ainsi la disparition de la commission scolaire régionale.

"Une intégration aussi rapide nous inquiète", a remarqué M. Michaud, en signalant que ce n'est que depuis un an à peine qu'il est question d'intégration scolaire, dans le Grand-Portage.

Selon le syndicat des enseignants, il y a lieu, au préalable, de se demander si c'est vraiment la meilleure solution aux problèmes scolaires des niveaux primaire et secondaire du Québec, et surtout de la région du Grand-Portage.

Rappelons que cette régionale scolaire compte 8,922 étudiants de niveau secondaire, et que les six commissions regroupées du territoire totalisent 9,439 élèves de niveau primaire, soit dans les commissions scolaires de Rivière-du-Loup avec 3,385, Les Basques (Trois-Pistoles) 1,370, Jean-Chapais (Saint-Pascal) 1,501, Témiscouata (Cabano) 1,281, Des Montagnes (Dégelis) 1,036 et Des Frontières (Pohénégamook) 866.

Des problèmes

Qu'il y ait des problèmes, le Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage l'admet.

Ainsi, on reconnaît qu'il n'y a pas de rapprochement entre les deux niveaux d'enseignement élémentaire et secondaire, malgré le fait que des commissaires d'école siègent aux deux endroits.

On constate encore que les commissaires éprouvent plus d'intérêt et de satisfaction à travailler au niveau élémentaire, considérant plutôt la régionale scolaire comme une super-organisation sur laquelle ils n'exercent que peu ou pas d'influence.

Le syndicat mentionne aussi que le système actuel peut se révéler à certaines personnes d'un fonctionnement inhumain, anonyme, ne favorisant pas la participation des parents ou ne leur permettant pas l'exercice d'un contrôle nécessaire sur l'administration scolaire.

Les implications

Mais si la majorité des commissions scolaires regroupées du territoire pensent que l'intégration de l'é-

mentaire et du secondaire s'inscrit comme la solution à ces problèmes, le syndicat considère par contre qu'il faut s'interroger davantage, avant de jeter par terre une organisation qui est encore à se bâtir.

Mieux vaut bien étudier si ce changement de structure est le seul moyen applicable pour régler ces problèmes, ou si la création de six commissions intégrées offre la meilleure solution, aux meilleurs coûts,

pour améliorer les services d'enseignement.

Les implications de l'intégration sur les plans administratif, financier et pédagogique, de même que les effets immédiats et futurs d'une telle intégration sur les étudiants, les payeurs de taxes et les enseignants, sont trop nombreux, selon le syndicat, pour que ses quelque 650 membres se ferment les yeux sur ce projet.

La cie de téléphone Télébec desservirait Schefferville

La Régie des services publics du Québec a été saisie d'une requête de la compagnie de téléphone Télébec Ltée qui demande l'autorisation d'acquiescer les actifs de la compagnie de téléphone Ungava à Schefferville, l'une des villes minières du nord du Québec.

La compagnie de téléphone Ungava opère un réseau de quelque 2,300 appareils dans la ville de Schefferville et ses environs.

Dans sa requête, Télébec Ltée demande également que les taux de son tarif général s'appliquent, à compter du transfert du permis, aux abonnés du service téléphonique de Schefferville. Télébec offre le service téléphonique à environ 100,000 abonnés dans quelque 250 municipalités du Québec, dont les villes minières de Fermont et Fire Lake.

Tout intéressé, abonné ou usager des services concernés, ont jusqu'au 6 mars 1979, pour faire connaître à la Régie des services publics du Québec leur intention d'intervenir dans cette cause. Les parties et les intervenants seront avisés de la date et du lieu de l'audition publique de cette cause, le cas échéant.

Entre-temps, les intéressés peuvent consulter la requête et les documents l'accompagnant auprès des deux (2) entreprises ainsi qu'à l'hôtel de ville de Schefferville.

Pour tout renseignement supplémentaire, on peut communiquer avec le secrétaire de la Régie des services publics, à Québec, 2875, boul. Laurier, bureau 1200, Ste-Foy G1V 2M2, au téléphone (418) 643-5560.

Différend entre le conseil et la fabrique à Paspébiac

par J.-Claude PAQUET

du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Le torchon brûle entre le conseil municipal de Paspébiac et la fabrique de cette municipalité. En effet, les membres du conseil municipal viennent de dénoncer la situation dans laquelle le conseil des marguilliers de la fabrique de la paroisse Notre-Dame de Paspébiac les tient.

Interrogé à ce sujet, le maire de Paspébiac, M. André Huard, a expliqué que la fabrique loue la salle paroissiale à la municipalité, qui l'utilise pour des soirées de bingo, pour un montant de \$150 par semaine.

A cette condition, dit le maire, la municipalité de Paspébiac est considérée sur le même pied que tout autre organisme, malgré que celle-ci offre gratuitement à la fabrique les services d'aqueduc et d'égout, de cueillette de vidanges et de protection contre les incendies.

Le conseil municipal trouve également injuste que les contribuables aient à louer la salle à un prix aussi élevé, alors qu'elle a justement été payée par les contribuables de Paspébiac.

Les profits réalisés lors des soirées de bingo, a expliqué le maire, servent à éponger la dette à court terme de \$150,000, qui a été contractée en 1976 pour terminer la construction de l'aréna de Paspébiac.

Lors d'une récente rencontre, le conseil municipal avait proposé un loyer de \$50 par semaine et ce, à l'année longue, que la salle soit utilisée ou non. Mais le conseil des marguilliers rejeta cette proposition et fixa le loyer à \$150 par semaine.

Devant cette situation, le conseil municipal a décidé d'interroger les contribuables, à savoir s'ils trouvent juste que leur municipalité soit pénalisée en défrayant un lourd coût de location avec l'argent des contribuables, pour une salle qui a été bâtie et payée par les contribuables.



Aux représentants de Vacances-familles, Normand Hall et Monique Olivier, à gauche, le maire de Notre-Dame-du-Lac, M. Jean-Jacques Roy, remet une pochette de documentation sur ce centre touristique et de villégiature en présence du président de la Corporation de promotion touristique locale, M. Gilles Garon.

Notre-Dame-du-Lac, décidée à devenir à l'année longue un centre pour le tourisme

par Réal LABERGE

NOTRE-DAME-DU-LAC — La municipalité de Notre-Dame-du-Lac entend mettre à profit sa situation géographique "au cœur de la vallée panoramique du Témiscouata", pour s'engager résolument dans le développement touristique et de villégiature, et cela, à l'année longue.

Coincitant avec le 110e anniversaire de la paroisse, cette volonté d'accueil au tourisme et de services de qualité en hébergement a été reconnue, en fin de semaine, par Vacances-familles, qui a reconfirmé son choix de Notre-Dame-du-Lac comme site privilégié de relais et de séjour, pour ses itinéraires du Québec et des Maritimes.

"Ce qu'on veut d'un lieu d'hébergement, c'est que les gens qui y sont

dirigés y rencontrent une chaleur humaine et un milieu de vie et d'activités qu'ils n'oublieront jamais, ou qui les aura accrochées au point de vouloir renouveler et prolonger leur séjour", a notamment confié au SOLEIL un porte-parole de cet organisme de voyage, M. Normand Hall.

Un séjour probant

Et c'est ce que son groupe a vécu de façon probante à Notre-Dame, a-t-il souligné, dimanche, au terme d'un week-end passé avec plusieurs autres représentants de Vacances-familles, en vue d'évaluer les possibilités hôtelières locales, ainsi que les disponibilités des fermes et familles hôtes.

L'expérience a été plus que concluante, de l'avis de tous les visiteurs: les gens "d'ici" sont accueillants au possible; ils savent bien faire les

choses; on dispose déjà localement d'une expérience de cinq ans; il y a d'excellentes fermes d'hébergement; il y a de bonnes possibilités d'expansion en ce domaine.

12 mois par année

D'autre part, le président de la Corporation de promotion touristique de Notre-Dame, M. Gilles Garon, a précisé que c'était la ferme intention des membres de cet organisme, après une certaine période de relâche, de constituer une force de frappe visant à faire de cette municipalité "un centre de villégiature de quatre saisons et de douze mois par année".

Entre autres initiatives projetées à cette fin, il y a fait part de stages de formation en artisanat et d'accueil aux visiteurs.

La compagnie Québec Cartier se dit disposée à recevoir le traversier-rail dans son port de mer

par Gilles OUELLET

PORT-CARTIER — La compagnie minière Québec Cartier a officiellement informé le Canadien National et la Compagnie de gestion de Matane (Cogéma), à la fin de 1978, qu'elle était maintenant disposée à négocier les conditions pour que la rampe du traversier-rail à Port-Cartier soit située dans son port de mer.

Le directeur des relations publiques à Québec Cartier, M. R.-Lou Boudreau, a confié la nouvelle, hier soir, à l'issue d'une conférence prononcée par le maire de Port-Cartier, M. Bernard Dionne; ce dernier a ensuite expliqué en conférence de presse que cet endroit était le premier choix possible et que des négociations seront entamées avec Québec Cartier lorsque toutes les parties concernées dans le projet auront confirmé leur participation financière.

Incidemment, M. Dionne a révélé que Port-Cartier devait joindre le traversier-rail en 1980 pour éviter que Cogéma, qui opère le traversier-rail entre Matane et Baie-Comeau, ne soit aux prises avec des difficultés financières. La perte de \$730,000 enregistrée l'année dernière augmentera jusqu'à l'entrée de Port-Cartier dans ce réseau, c'est-à-dire vers la fin de l'été 1980, selon M. Dionne.

Ces deux pièces d'information ont été recueillies au terme d'une causerie prononcée par M. Dionne, hier soir, devant une cinquantaine de personnes, soit les membres du club Richelieu de Port-Cartier, auxquels s'étaient joints des représentants d'autres clubs sociaux de la ville et des hommes d'affaires intéressés par ce projet de traversier-rail.

Après avoir exposé le projet et l'avoir situé dans le contexte global du

développement de Port-Cartier, puis avoir regardé l'avenir d'un oeil résolument optimiste, M. Dionne a répondu à diverses questions sur les retombées concrètes que pourrait signifier le traversier-rail pour l'économie locale et régionale.

Outil de développement

Après avoir rappelé "l'âge d'or de Shelter Bay", soit le début de l'exploitation forestière en 1916, puis l'implantation successive des grandes entreprises, dont Québec Cartier, Rayonier et Sidbec-Normines, M. Dionne a parlé de la nécessité de se doter d'outils de développement, comme le traversier-rail, pour s'assurer une économie forte et diversifiée.

Considérant que Port-Cartier est le point stratégique de développement industriel de la Côte-Nord, en raison de sa situation géographique et de ses

liens avec des villes nordiques, M. Dionne a voulu démontrer que sa ville devait être reliée au réseau ferroviaire nord-américain pour garder cette vocation.

Le traversier-rail à Port-Cartier signifierait une réduction des coûts de production et des prix au détail, a dit le maire, en plus de favoriser l'implantation de petites et de moyennes entreprises dans un parc industriel de 500 acres que projette d'aménager la municipalité.

Le bateau-rail entre Port-Cartier et Matane expédierait surtout la pâte à dissoudre de Rayonier Québec, et transporterait vers la Côte-Nord des denrées périssables et des matériaux de construction.

Le maire n'a pu dire précisément combien d'emplois créerait le traversier-rail, expliquant qu'il s'agissait

d'un service à exploiter au maximum au profit de la région.

Contribution financière

Ce projet coûterait \$5.5 millions à Port-Cartier, soit le coût de construction d'un débarcadère.

Le CN s'est engagé pour \$1 million, il y a un an; la ville mettra \$500,000, les gouvernements de Québec et Ottawa ont été invités à contribuer \$2 millions chacun.

Dans le cas de Québec, le ministre Lucien Lessard a déjà dit qu'il était disposé à participer si Ottawa en faisait autant. Concernant la participation fédérale, LE SOLEIL écrivait, hier, qu'elle sera annoncée "d'ici une dizaine de jours" et qu'Ottawa fera effectivement sa part.

Interrogé précisément sur ce point, M. Dionne a confié en conférence de presse "avoir eu ces derniers

temps des indications en ce sens", réaffirmant que ce n'était pas à lui de faire de telles annonces, éladant les autres questions avec un sourire.

Les dirigeants municipaux, le maire Dionne en tête, ont multiplié les visites à Québec et à Ottawa, surtout depuis un an, dans l'espoir d'arracher les millions requis pour réaliser ce projet auquel le maire Dionne semble avoir accroché son nom, sinon toute sa carrière politique.

M. Dionne, mécanicien à Québec Cartier, ex-président du syndicat local des Métallistes, membre fondateur du CRD de la Côte-Nord, président de la Conférence régionale des maires, est maire de Port-Cartier depuis novembre 1975; il dit ne pas avoir décidé s'il sera candidat à la mairie lors des élections normalement prévues pour novembre prochain.

Comeau · Matane · Gaspé · Murdochville ·

Le CRSSS-01 enquêtera sur les besoins des gens âgés

RIMOUSKI — Le Conseil régional de la santé et des services sociaux de la région 01 entreprendra, au cours des prochaines semaines, une vaste consultation régionale visant à déterminer les besoins réels des retraités de plus de 65 ans.

L'organisme cherche ainsi à mieux connaître la situation faite aux personnes âgées et à établir les recommandations correctives qui s'imposent.

Considérée comme prioritaire, cette opération a été confiée à la direction de la planification, plus particulièrement à un consultant, M. Nelson Dumais, qui sera assisté d'un comité aviseur présidé par M. F.-X. Légaré, de Rimouski. Le comité sera

assisté d'autre part d'un universitaire spécialisé en questionnaires et en statistiques, le professeur Romain Rousseau, de l'UQAR, qui a accepté de prêter main-forte au comité.

Cette consultation aura plusieurs volets, à commencer par un questionnaire auquel devront répondre quelque 600 personnes ayant franchi le cap des 65 ans. Un échantillonnage mathématique a été établi à cette fin, tenant compte des groupes d'âge, des sexes et des répartitions démographiques par territoire de CLSC. Les résultats seront livrés au CRSSS-01 vers le 16 mars.

Parallèlement à cette opération, les organismes et per-

sonnes qui s'intéressent aux personnes âgées seront également rencontrés. Par la suite, un mémoire préliminaire contenant des recommandations sera rédigé.

C'est à ce moment qu'interviendra le troisième volet de la consultation. Dans le but de vérifier auprès de la population si elle a bien compris quels étaient les problèmes et quelles devaient être les mesures correctives à recommander, le comité présidé par M. Légaré entreprendra une série d'audiences publiques à travers la région. Une nouvelle rédaction du document sera alors produite, et une fois approuvée par le CRSSS-01, sera acheminée au ministre des Affaires sociales, vers le mois de mai.

Echos de la vie au campus de Rimouski

par Jean-Didier FESSOU

Gilles Vigneault, notre poète national, est originaire de Natashquan et a poursuivi ses études secondaires au petit séminaire de Rimouski. Comme beaucoup des "ceusses" de Rimouski, il entrainait au pensionnat au début du mois d'octobre pour n'en ressortir qu'à la fin du mois de juin. Pas question, à cette époque-là, d'aller passer la fin de semaine à la maison: le climat et les moyens de transport ne permettaient pas ce "luxe-là"...

Toujours est-il que, pour rendre hommage au chantre du Québec, l'université du Québec à Rimouski décernera un doctorat honoris causa à Gilles Vigneault, le 26 avril prochain.

Le 2 mai, l'université du Québec à Chicoutimi décernera, quant à elle, un doctorat honoris causa à Mgr Félix-Antoine Savard.

La qualité du corps professoral

On a souvent accusé, à tort il est vrai, le corps professoral des constituantes de l'université du Québec de ne pas être à la hauteur au niveau des diplômes. Autrement dit, on a souvent dit que les professeurs de l'université du Québec n'avaient pas les mêmes qualifications que leurs collègues des autres universités de la province et que l'enseignement qu'ils dispensaient en souffrait.

Pour lever toute équivoque à ce propos, signalons que le corps professoral de l'université du Québec à Rimouski détient les qualifications suivantes: 13 pour 100 enseignent avec un baccalauréat, 55 pour 100 avec une maîtrise et 32 pour 100 avec un doctorat ou des études de troisième cycle.

Age moyen: 37 ans

Pour répondre aux besoins et aux attentes de ses 3.500 étudiants (dont 2.500 sont des adultes), l'université du Québec à Rimouski emploie 130 professeurs dont l'âge moyen se situe autour de 37 ans (légèrement inférieur à la moyenne nationale qui est de 38 ans). Et, toujours en moyenne, ces professeurs reçoivent un salaire de \$28.500.

En outre, 30 cadres sont à l'emploi du campus et 283 personnes de soutien.

Un précieux outil

La cartothèque du campus est un précieux outil pour tout l'Est du Québec. C'est pourquoi son directeur, Yves Michaud, est aussi souvent sollicité par des personnes extérieures au campus que par les 60 étudiants du département de Géographie.

La cartothèque de M. Michaud contient 26.000 cartes, 60 atlas et 20.000 photos aériennes. Pour gérer ce précieux butin, M. Michaud est tout seul.

Le temple du savoir

Après avoir été le temple de Dieu, la chapelle de l'ancien couvent des Ursulines est devenue le temple du savoir en abritant la bibliothèque. Ce sont 23 personnes qui y travaillent sous la direction de Gérard Mercure et doivent s'occuper de quelque 75.000 bouquins et 50.000 documents. Autrement dit, on trouve à peu près de tout à la bibliothèque du campus.

De plus, Christian Bielle gère le système Baladuc qui, grâce à l'ordinateur et au béliographe, permet aux étudiants rimouskois d'avoir accès aux banques de données de l'université du Québec et de ses neuf autres constituantes.

De Rimouski à Baltimore

Michèle Beaulieu, après avoir obtenu un baccalauréat en biologie de l'UQAR en 1974 et un doctorat en endocrinologie de la faculté de Médecine de l'université Laval, en novembre dernier, poursuit des études postdoctorales au Johns Hopkins University School of Medicine de Baltimore, chez nos voisins américains.

Pour ce faire, le Conseil de recherches médicales du Canada lui a accordé une bourse de "fellowship".

Un don de \$5.000

Bernard Marinier, doyen des études avancées et de la recherche, a reçu des instruments scientifiques d'une valeur de \$5.000 de la part de la firme Frank W. Horner Ltée, une entreprise oeuvrant dans les produits pharmaceutiques.

Ce don, qui ira enrichir le patrimoine de l'UQAR, a été rendu possible parce que M. Marinier a déjà travaillé pour le compte du donateur.



Bien des étudiants à travers la province voudraient être à la place de leurs confrères (et consœurs) de Rimouski. Ainsi, en moyenne, il n'y a pas plus de 22 étudiants par cours. Dans les faits, certains cours rassemblent peut-être 50 à 60 étudiants tandis que d'autres cours en rassemblent 3 ou 4. Dans ce dernier cas, cela devient la véritable leçon particulière. Ce qui explique le très fort pourcentage de réussite aux examens à l'UQAR.

Miracle Mart

Yves Chevalier

Prix de vente et prix spéciaux en vigueur du mercredi 21 au samedi 24 février, jusqu'à épuisement des quantités



Rabais \$2 sur 2

2 pour \$5

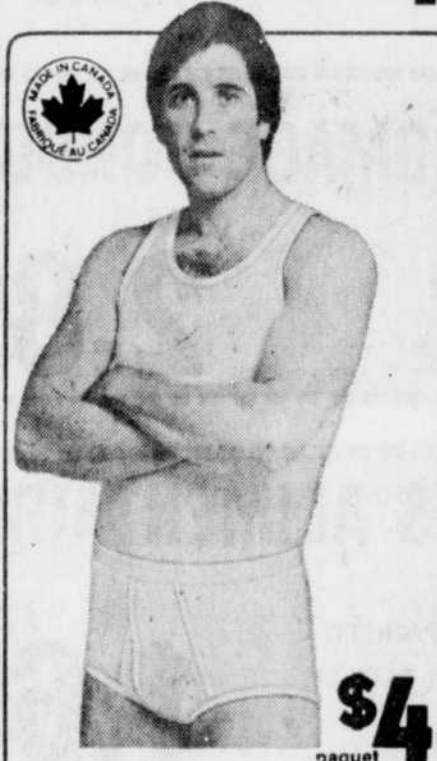
Rabais 1⁵⁰ sur 2

2 pour 3⁵⁰

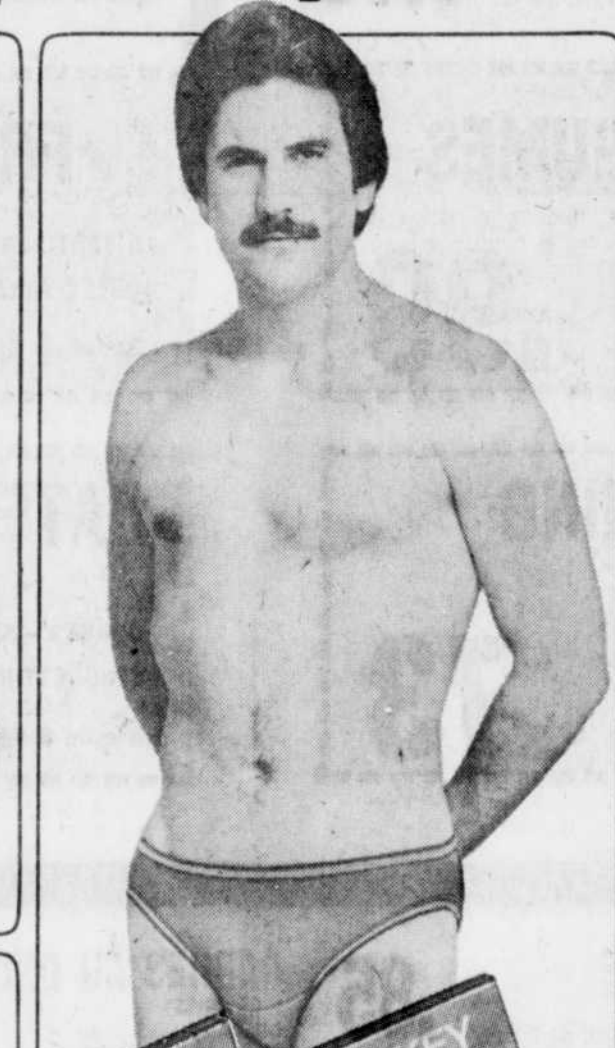
Les sous-vêtements au goût du jour! Fameux sous-vêtements 100% nylon signés Yves Chevalier. Tailles 30 à 38. Imprimés variés. Ord. 3.50. 2.99 ch.

Oui, Yves Chevalier s'y connaît en confort! Sous-vêtements à la mode dans de jolies teintes unies, variées 100% nylon. Tailles 30 à 38. Ord. 2.50. 1.99 ch.

Obtenez jusqu'à 36% de rabais en plus de l'excellence de marques réputées!



Rabais de 1⁴⁹ le paquet
Caleçons ou camisolles sans manches de marque Miramar. Blanc. Paquet de 3. P.M.G.T.G. Ord. 5.49



Rabais \$2 sur 2 paires 2 pour 3⁵⁰

Un sous-vêtement de classe! Fameux caleçon bikini Jockey en 100% nylon. Bonne gamme de couleurs à la mode. P.M.G. Ord. 2.75 1.99 ch.



2 pour 3⁹⁹ 2 pour 3

A. Bas sport Vagden en mélange de laine. Semelle oussinée. Couleurs variées. 10-12. Ord. 2.29
B. Bas habillés en mélange de laine "Superwash" Vagden. Bonne gamme de couleurs. 10-12. Ord. 2.29
C. Bas sport en mélange d'Orlon® acrylique anti-moutonnement. Couleurs unies. Ord. 1.69



Rabais de 1⁵⁰ sur 2 paires 2 pour 3

Bas sport avec rayures de couleur ou sans rayures, pour hommes. Les deux modèles avec semelle coussinée. Mélange de coton et nylon. Ord. 2.25 1.69 paire



Rabais de .75 \$2

Bas habillés en mélange de laine Kroy® anti-moutonnement. Large éventail de jolies couleurs. Ord. 2.75 paire

En profitez-vous?

C'est beaucoup plus facile de faire ses emplettes avec une carte MIRAMAR ou M.P.G.T.G.

4350, 1^{re} Av.,
Charlesbourg, Québec

Place Lebourgneuf
5500, boul. des Grands
(coin boul. de la Capitale et boul. Laurentien)
Charlesbourg Ouest

Place Ste-Foy, 2440, boul. Laurier
Ste-Foy, Québec

OUVERT • LUNDI À MERCREDI 9h À 18h • JEUDI ET VENDREDI, 9h À 21h • SAMEDI 9h À 17h

• Mise de côté pratique
• Stationnement facile
• Satisfaction garantie ou prompt remboursement avec le sursol

Le CRUTECQ insatisfait de l'offre de la CTCUQ

par Denis ANGERS

Le Comité régional des usagers du transport en commun de Québec (CRUTECQ) juge inacceptable l'offre de remboursement qu'a adressée la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec (CTCUQ) à ses détenteurs de laissez-passer. En conséquence, le CRUTECQ poursuivra les procédures entreprises contre la CTCUQ en vertu de la loi 39 et maintiendra sa requête en recours collectif.

Selon un porte-parole du CRUTECQ, M. Louis Dumoulin, le mode de remboursement mis de l'avant par la Commission de transport est insuffisant puisqu'il ne tient aucun compte des frais supplémentaires qu'occasionne aux usagers la paralysie actuelle du service de transport en commun régional. Qui plus est, de dire M. Dumoulin, l'offre faite aux détenteurs ne prévoit aucune procédure de remboursement pour ceux d'entre eux qui, au lendemain du déclenchement de la grève par les 504 chauffeurs de la CTCUQ, auraient détruit, jeté ou perdu leurs laissez-passer.

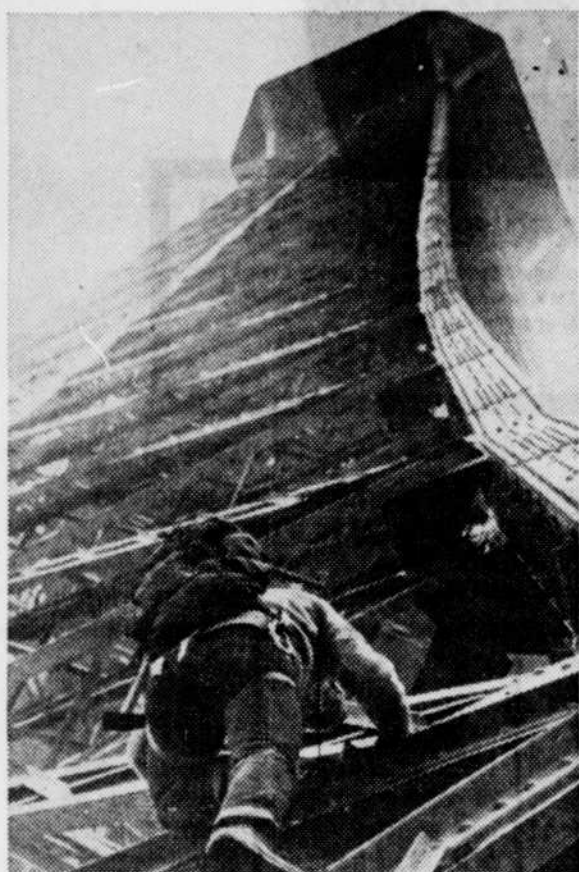
Afin d'être officiellement reconnu comme représentant des usagers du transport en commun, le CRUTECQ a donc résolu de poursuivre sa démarche en recours collectif. Du coup, le comité espère pouvoir éventuellement traiter directement avec la CTCUQ pour tous les problèmes qui affectent le transport collectif dans la région

métropolitaine de Québec.

Le porte-parole Dumoulin devait par ailleurs révéler que l'audition des parties impliquées dans la requête en recours collectif avait été reportée au 6 mars. On se rappelle que la Cour supérieure du Québec avait tout d'abord fixé au 21 février l'audition de cette cause.

Quant à la Commission de transport, elle estime qu'en offrant de rembourser à ses détenteurs de laissez-passer le 3/31 de la somme déboursée, elle met du coup un terme aux récriminations des usagers qui, du 29 au 31 janvier, avaient été privés d'un service pour lequel ils avaient payé. A la Commission de transport, on tient également à souligner que cette politique de remboursement avait été clairement définie dès l'introduction du laissez-passer et que les requêtes du CRUTECQ n'ont influé en rien sur la décision de rembourser.

Soulignons que les détenteurs d'un laissez-passer ordinaire pour le mois de janvier recevront, sur demande, un montant de \$1.75 alors que les usagers étudiants ou de l'âge d'or devront se contenter de \$0.90. Quant aux 200 usagers qui, déjà, s'étaient procurés des laissez-passer valides pour février, ils récupéreront entièrement leurs mises de fonds. Une indication qu'à la CTCUQ, on a abandonné tout espoir de résoudre le conflit qui oppose la commission à ses chauffeurs avant le mois de mars...



Un alpiniste américain, membre de l'organisation Greenpeace, a escaladé hier matin la tour Eiffel pour y apposer une banderole proclamant "Sauve les phoques". Parti du second étage de la tour, Doug Allen, âgé de 25 ans, a réussi à fixer sa banderole, large de 5 mètres environ, à mi-chemin entre le second et le troisième étage. Spécialiste de l'ascension des tours, Doug Allen s'est déjà signalé aux États-Unis en grimpant notamment au sommet d'un relais radio dans l'Illinois, près de Chicago. L'ascension, hier matin, de la tour Eiffel constitue le point de départ spectaculaire de la campagne de l'organisation Greenpeace pour lutter contre la chasse aux bébés phoques.

Prêts-bourses: les dossiers des étudiants touchés par le conflit de la Donohue seront révisés

par Denis GAUTHIER

(collaboration spéciale)

CLERMONT — Les étudiants qui fréquentent le cégep ou l'université, dont les parents sont impliqués dans le conflit à la Donohue, pourront demander une révision de leur dossier au Service des prêts et bourses.

Telle est l'assurance qu'a pu obtenir l'exécutif du Parti québécois de Charlevoix du ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, à la suite d'une requête en ce sens.

Plusieurs étudiants de Charlevoix ont rempli leur demande de prêts et bourses en tenant compte du salaire de leurs parents. D'autres n'en ont même pas adressé en raison des revenus, supposément élevés, de leurs parents.

La grève à la Donohue, qui dure depuis le mois d'octobre dernier, a eu pour effet de changer considérablement les revenus prévus, de telle sorte que les chiffres qu'on a inscrits au moment de la demande sont maintenant trop élevés. Plusieurs étudiants éprouvent de sérieuses difficultés financières, tandis que d'autres ont décidé d'abandonner temporairement leurs études.

IL Y A DES

ORBI

PARMI NOUS

Une maison de qualité c'est toujours certifié.



PROGRAMME DE CERTIFICATION DES MAISONS NEUVES DE L'A.P.C.H.Q.

VENTE DE FOURRURES AVANT INVENTAIRE liquidation!

25% ... 33 1/3% ... jusqu'à 50%

Sélectionnées parmi plusieurs fourrures.

- Manteau en sections de loup \$699
- Manteau en rat musqué naturel garni de chat sauvage "têtes" \$699
- Manteau en rat musqué teint vison \$1,199
- Manteau de nutria \$1,399
- Manteau de castor à long poil \$1,699
- Manteau de pattes de vison demi-sang \$1,899
- Manteau de vison ranch pleines peaux \$1,899
- Manteau de renard des Prairies \$2,799
- Manteau de chat sauvage "peaux allongées" \$2,799
- Manteau de loutre naturelle du Labrador \$2,899
- Manteau de vison demi-sang "allongé" \$3,399
- Manteau de vison perle naturel \$3,899
- Manteau de vison ranch "femelles" à jupe très large \$5,899

2 SEULEMENT
Manteaux de chat sauvage
LIQUIDATION
\$1,599

2 SEULEMENT
Phoque d'Alaska teint Mataro
LIQUIDATION
\$2,599

1 SEULEMENT
Manteau de bossaris naturel
LIQUIDATION
\$1,399

5 SEULEMENT
Manteaux de rat musqué naturel
LIQUIDATION
\$1,199

Modes de paiement très avantageux

- Toutes ventes définitives
- Sujets à vente préalable

Lundi, mardi, mercredi, de 9h à 17h30. Jeudi et vendredi, de 9h à 21h. Samedi, de 9h à 17h.

LES FOURRURES
Prémont INC.

125, rue St-Joseph est — 524-3541

AUX VRAIES AUBAINES

325, SOUMANDE — VILLE VANIER

BOEUF DE PREMIERE QUALITE CANADA "A" BIFTECK DE RONDE Tranches entières 2¹⁸ lb	JUS De tomates "Aylmer" de fantaisie Bte 19 oz .29	SPAGHETTI Spaghettini ou macaroni coupé "Gaffuso" Pqt 2 lb .65	ESSUIE-TOUT "Scott" couleurs ou motifs Cello 2 roul. .99	TOMATES ROUGES Petites et moyennes Produit de Floride Canada no 1 .39 lb
ROTI DE CROUPE Avec os Coupe de Boeuf Canada "A" 2¹⁸ lb	CROUSTILLES "Dulac" rég. ou "Frito-Lay" ondules Sac 225 gr .79	KETCHUP "Heinz" aux tomates Bout. 20 oz .85	HUILE "Crisco" végétale Bout. 750 ml 1³⁷	ORANGES SUNKIST Produit de Californie Grosseur 113 douz. 1⁸⁹
BIFTECK OU ROTI De Pointe de Surlonge Coupe de Boeuf Canada "A" 2⁷⁸ lb	BISCUITS "Peek Frean" crèmes assorties Pqt 14 oz 1¹³	MIRACLE WHIP "Kraft" sauce à salade Cont. 1 litre 1⁴⁹	PAPIER Cellophane "Stretch 'N' Seal" Rouleau 100 pieds .89	PAMPLEMOUSSES ROSES Produit de Floride Grosseur 48 6 pour 1⁰⁹
ROTI DE CROUPE Partie du Haut Coupe de Boeuf Canada "A" 2²⁸ lb	SALADE De fruits "Aylmer" de choix Bte 14 oz .59	SOUPE "Provigo" poulet et nouilles Pqt 2 env. .30	EAU De javel "Lavo" concentrée Cont. 128 oz .82	POMMES GRANT SMITH Produit importé de France Grosseur 138 .69 lb
BIFTECK DE BOEUF ATTENDRI Coupe de Boeuf Canada "A" 3²⁸ lb	FEVES JAUNES Ou vertes, coupées "Idéal" de choix Bte 19 oz .38	NOIX De Grenoble "St-Arnaud" morceaux Pqt 113 gr .69	DETERSIF "Provigo" lessive, mousse contrôlée Pqt 4 lb 11 oz 1⁹⁹	RAISINS VERTS, PERLETT Produit importé Canada no 1 1³⁹ lb

LE SEUL MARCHE D'ENTREPOT AU QUEBEC

SEMAINE DU 19 AU 24 FEVRIER 1979.

NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITES

PAS DE VENTE AUX MARCHANDS

le québec régional

Thetford-Mines · Plessisville · Mégantic · Baie-Saint-

A la Domtar de East Angus

L'entente de principe est ratifiée à 71%

par Fortunat MARCOUX

EAST ANGUS — Les 375 employés (CSN) de l'usine de papier d'emballage et de carton de Domtar Ltée, à East Angus, dans l'Estrie, ont ratifié avec une majorité de 71 pour 100 l'entente de principe intervenue, la semaine dernière, après de longues et difficiles négociations, entre leur employeur et leurs représentants syndicaux en vue de la conclusion d'un nouveau contrat de travail.

Les résultats du scrutin n'ont été connus qu'à 2h ce matin, soit après que les ouvriers du quart de 16h à minuit eurent pris le vote. Les travailleurs des deux autres quarts s'étaient prononcés en soirée.

Le dépouillement des deux consultations n'a pas causé de surprise d'autant plus que les négociateurs syndicaux s'étaient engagés à re-

commander à leurs membres l'acceptation des dernières propositions patronales. Des 230 employés qui ont participé au scrutin, 162 ont voté en faveur des nouvelles offres de la compagnie.

16 p.c. pour trois ans mais...

D'une durée de trois ans rétroactive au 1er octobre 1978, l'entente prévoit des hausses annuelles de salaire de 6, 6 et 4 pour 100, soit des augmentations moyennes horaire de \$0.41, \$0.44 et \$0.30. Le taux de base qui était de \$6.05 l'heure à la fin du dernier contrat, passera successivement à \$6.41, \$6.79 et \$7.06 tandis que le salaire maximum qui s'établissait à \$7.50, grimpera à \$8.25, \$8.79 et \$9.14 l'heure. Au cours de la première année, le salaire horaire moyen sera de \$7.11.

...participation aux bénéfices

Les employés n'ont pas obtenu

l'indexation du revenu. Cependant, à compter de la troisième année du contrat, ils participeront aux profits moins le surplus à l'encaisse de l'entreprise (un tiers aux actionnaires, un tiers aux travailleurs, un tiers en capitalisation). Selon la formule convenue entre les parties, le surplus à l'encaisse devant être retenu a été établi à \$1.5 million. Par exemple, si les bénéfices se chiffraient par \$3 millions, le montant avant impôts à partager serait de \$1.5 million et rapporterait, selon le président du syndicat, M. Marcel Roberge, entre \$700 et \$900 à chaque travailleur. Au cours du dernier exercice financier, l'usine d'East Angus a réalisé des profits avant impôts de \$2.8 millions.

Montant forfaitaire de \$600 pour 20 mois sans augmentation

Ces profits de \$2.8 millions moins le surplus à l'encaisse (\$1.5

million) permettent à la compagnie d'offrir un montant forfaitaire de \$600 à chacun des syndiqués. Il s'agit en fait d'une compensation que l'employeur donne à ses travailleurs, parce que ces derniers n'ont reçu aucune hausse de salaire au cours des derniers 20 mois de leur dernière convention collective. Initialement, l'offre de l'employeur avait été de \$300.

Une période difficile

On se souvient que les ouvriers de la Domtar s'étaient imposés de lourds sacrifices pour assurer la survie de l'usine d'East Angus. Ils étaient en lock-out depuis le 1er avril 1977, lorsque la compagnie avait annoncé, le 6 mai suivant, la fermeture de l'usine pour au plus tard le 30 septembre 1977.

Finalement, les travailleurs avaient dû se plier aux sévères

conditions exigées par l'employeur pour assurer la survie de l'entreprise: 90 mises à pied et le non-remplacement de 35 employés qui avaient pris ou s'appropriaient à prendre leur retraite en 1977; gel des salaires et d'autres bénéfices jusqu'en septembre 1978; aucune formule d'indexation des revenus; préavis en cas de fermeture définitive réduit de 90 à 30 jours; refus de la compagnie de s'engager dans un projet de modernisation de ses installations désuètes.

Autres bénéfices

Le nouveau contrat de travail accorde aussi aux syndiqués quatre semaines de vacances payées après 12 années de service au lieu de 15, et cinq semaines après 22 ans de travail au lieu de 25.

L'employeur augmente égale-

ment sa contribution au régime d'assurance-maladie-accident en la portant de \$20 à \$35 par mois dans le cas d'un célibataire, et de \$32 à \$45 dans le cas d'un employé marié. La participation mensuelle du travailleur à ce programme est de \$17.

En cas de maladie ou d'accident, l'ouvrier a droit à une indemnité hebdomadaire de \$140 pendant 15 semaines, et à \$300 par mois si la convalescence se prolonge.

Employés de bureau

Les 25 employés de bureau ont déjà paraphé leur contrat de travail. Ils ont obtenu des hausses de salaire annuelles de 4 pour 100 pour une entente d'une durée de trois ans. Cependant, ils participeront aux bénéfices de la compagnie dès la première année du contrat.



L'installation de l'un des 3 silos à l'usine Bovac

photo Studio Vachon

Voeu de M. J.-R. Bureau

Règlement de transfert de quotas de lait semblable pour les deux fédérations

par Paul-Henri DROUIN

du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — "Si l'on désire vraiment unifier les transferts de quota de lait, on se doit dans les mois qui suivent, ajuster un règlement de transfert de quota semblable pour les deux fédérations de lait."

C'est le message qu'a livré M. Jean-Roch Bureau, président du Syndicat des producteurs de lait industriel de la région de Québec-Sud, à plus de 700 producteurs, réunis en assemblée générale annuelle à Notre-Dame des Pins, dans la Beauce.

"Depuis deux ans, dit-il, la majorité des délégués du lait industriel du Québec désire que les producteurs qui discontinuent la production, offrent leur quota au syndicat pour par la suite être séparé selon les offres et les demandes."

"Exception faite, a déclaré M. Bureau, dans le cas de transfert père-fils et le producteur qui achète l'exploitation du cédant pour agrandissement, cette décision de répartir les quotas de cette façon vient du fait qu'on a peu de disponibilité de quota face à une forte demande."

Selon le président du Syndicat des producteurs de lait industriel de la région de Québec-Sud, "au point de vue pratique, un certain nombre de producteurs achète le terrain du producteur vendeur seulement dans le but d'obtenir le quota de lait n'ayant aucunement besoin du terrain, ce qui fait cher".

"D'autres producteurs par contre, dit-il, n'ayant pas la possibilité d'obtenir suffisamment de quota du syndicat, font leur demande pour adhérer au marché du lait nature dont cette fédération procède pour leurs transferts de leurs quotas par ventes publiques."

"Cette façon de procéder est à évaluer, fit remarquer M. Jean-Roch Bureau, c'est pourquoi il y aurait avantage que différentes politiques agricoles soient mises de l'avant pour orienter certains producteurs vers d'autres productions telles que: le bœuf, l'horticulture, etc."

M. Bureau a aussi mentionné "que le quota national basé sur les besoins

de consommation canadienne pour le beurre et le fromage est séparé entre les neuf provinces du Canada, et que le Québec détient 48 pour 100 du quota de transformation national".

Il a conclu ses remarques en affirmant que "le quota de lait est une nécessité parce qu'il procure un prix équitable aux producteurs pour la production dont les consommateurs du Canada ont besoin".

Baie-Saint-Paul paroisse monte sa taxe des ordures

par France DESJARDINS

(collaboration spéciale)

BAIE-SAINT-PAUL — Les contribuables de la municipalité de Baie-Saint-Paul verront une majoration de 65 pour 100 sur leur prochain compte de taxes à l'item cueillette des ordures. C'est ce que faisait savoir le conseil de cette municipalité lors de sa dernière assemblée régulière. La raison de cette augmentation vient du fait que la ville a doublé le compte pour ce service, faisant passer le montant de la facture de \$3,600 à \$7,200 pour la prochaine année. Les propriétaires de résidences unifamiliales paieront donc \$20 au lieu de \$12 pour le même service.

Lors de cette même assemblée, le conseil a présenté ses prévisions budgétaires pour l'année en cours. Le budget de \$355,670.46 n'indique pas d'augmentation de la taxe foncière et se résume ainsi: au chapitre des revenus, la municipalité recueillera \$45,657 avec la taxe foncière, \$18,928 en répartition locale, \$18,275 en taxe des ordures, \$19,879 en taxe locative, \$38,000 avec les profits du club de golf, \$17,650 en mutations immobilières, \$130,000 en compensation de taxes, \$16,000 pour la lutte au chômage et \$16,000 pour l'entretien des chemins

d'hiver pour ne citer que les grandes lignes.

D'autre part, cette municipalité entend déboursier

\$83,080 en administration générale, \$4,500 pour la prévention contre les incendies, \$74,100 pour le transport routier, \$32,514 pour l'hygiène du milieu, \$1,592 pour l'urbanisme et la mise en valeur du territoire, \$69,805 pour les loisirs et la culture (une augmentation de 30 pour 100 par rapport à 1978) et \$71,892 pour diverses activités, le tout pour un total de \$355,103.

C'est au niveau des revenus apportés par la taxe de ventes que Baie-Saint-Paul a connu une erreur de prévisions alors qu'elle s'attendait à recueillir \$160,000 et ce chiffre a été réduit à \$130,000. La raison de cette différence s'explique par le fait que les comptables s'attendaient à recueillir la taxe de ventes des nouveaux commerces situés dans le centre d'achats "Le Village" alors que ces revenus ne seront recevables que l'an prochain. Par ailleurs, cinq commerces de cette municipalité ont connu une réelle baisse de leurs ventes ce qui a faussé les prévisions.

Notons enfin que le budget de cette municipalité n'a augmenté que de \$22,000 par rapport à l'an dernier.

Troisième expansion d'une manufacture de tuyaux de plastique dans la Beauce

par Paul-Henri DROUIN

du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — La mise en place de trois gigantesques silos permettra à l'usine Bovac Inc., de Saint-Joseph de Beauce, de produire des tuyaux de plastique à pression de toutes dimensions pour les municipalités.

En marche depuis le 18 octobre 1971, l'entreprise Bovac Inc., se spécialise également dans la fabrication de tuyaux de plastique à pression d'eau de ½ à 6 pouces de diamètre dont la

longueur varie de 100 pieds à 8,000 pieds.

Pour cette entreprise beauceronne, qui se situe dans les limites du parc industriel de Ville Saint-Joseph de Beauce, c'est une troisième expansion et l'on parle déjà d'y installer deux autres silos du genre de ceux déjà en place et d'une nouvelle machinerie qui produirait du tuyau de plastique d'un diamètre de 12 pouces.

En communiquant ces renseignements au SOLEIL, M. Gaétan Vachon, l'un des propriétaires de l'entreprise Bovac Inc., fit remarquer qu'au tout début on ne produisait que trois

dimensions de tuyaux, alors qu'aujourd'hui ce nombre a été porté à 67, en plus de tous les raccords, coudes et réduits qui conviennent à chaque sorte de tuyaux.

De son côté, M. Lucien Vachon fit savoir que les produits Bovac Inc., sont vendus à travers tout le Québec, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve et en Nouvelle-Ecosse.

Actuellement, Bovac Inc. procure de l'emploi à 22 employés et ce nombre sera porté à 34 personnes, dès que la nouvelle machinerie y sera installée, a mentionné M. Gaétan Vachon.

Saint-Raymond de Portneuf

Référendum le 4 mars sur le service de police

par Gérard ROCHETTE

(collaboration spéciale)

SAINT-RAYMOND — Les citoyens de Saint-Raymond de Portneuf iront aux urnes le 4 mars prochain pour se prononcer sur le maintien ou non d'un service municipal de la police.

Ainsi en ont décidé les autorités municipales, à la suite d'une demande en ce sens soumise par un

groupe d'une soixantaine de contribuables.

Voilà où en est rendue cette affaire qui a fait couler beaucoup d'encre, tant dans la région qu'au niveau de la province depuis avril 1977.

C'est à la suite de la nécessité pour la municipalité de rétablir son corps policier, aboli le 30 avril 1977, que les autorités municipales de Saint-Raymond ont été saisies

d'une requête demandant une consultation populaire sur la question.

Cette étape découle de la décision de la Cour d'appel du Québec, cassant le jugement antérieur de la Cour supérieure, contraignant la ville à se soumettre aux dispositions de la loi en la matière.

Pour les membres du conseil municipal, l'obtention de l'avis de la population sur cette question s'avère très utile dans les circonstances. Non pas qu'un vote favorable à l'élimination du service de

police pourrait occasionner la disparition automatique de ce service, à l'encontre de la décision de la Cour d'appel. Mais un appui massif de la population à la politique du conseil aiderait certainement les autorités municipales, advenant une telle opinion de la population, à se présenter devant le ministère de la Justice pour obtenir une dispense à la loi.

On sait que c'est en vertu des articles 52 et 63 de la loi des cités et villes que la ville de Saint-Raymond

a été contrainte de rétablir son service municipal de police en réengageant le chef, M. Gaston Plamondon, et son adjoint, M. Grégoire Harvey, remerciés de leurs services le 30 avril 1977.

Le jugement de la Cour d'appel du Québec a démontré que la municipalité ne pouvait agir unilatéralement et se soustraire aux dispositions de la loi l'obligeant à maintenir un corps municipal de police.

En posant la question: "Êtes-

vous d'opinion que le corps de police municipale doit être aboli, oui ou non?", les autorités municipales désirent ainsi obtenir un avis clair qui servira de guide dans les prochaines étapes à franchir dans cette affaire.

Entre-temps, les procureurs des parties en cause dans le jugement de la Cour d'appel se sont entendus quant aux montants de compensations à être versés au chef, M. Gaston Plamondon et à son adjoint M. Grégoire Harvey.

Paul-La Malbaie-Saint-Georges de Beauce

Circuit Beauce-Cité: le Manoir Chaudière sûr du championnat

par Paul-Henri DROUIN

du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Le Manoir Chaudière, de Saint-Georges, s'est assuré le championnat de la cédule régulière du circuit régional de hockey Beauce-Cité, en annulant par le pointage de 7-7 avec l'Hôtel Bellevue, de Lac-Etchemin.

Pour mériter ce championnat, le Manoir Chaudière a dû effectuer un ralliement de quatre buts en dernière période, avec en évidence Laurent Girard et Roger Lachance qui réussirent chacun deux buts.

A Beauceville, Réjean Beaudoin a dirigé l'offensive de l'Hôtel Beauceville pour conduire cette formation à un gain de 6-4 sur le Julien Poulin de Saint-Marie.

Avec ces résultats, le classement général dans la Ligue régionale de hockey Beauce-Cité est le suivant: 1—Saint-Georges 41 points, 2—Beauceville 34 points, 3—Saint-Marie 28 points, 4—Lac Etchemin 24 points.

Chez les compteurs, Bernard Giguère, de Lac-Etchemin, est au premier rang avec 73 points, suivi de Yves Abatiello, de Saint-Georges, avec 71 points, Serge Loiselle, du Lac-Etchemin, 68 points, Réjean Beaudoin, de Beauceville, 61 points, Roger Lachance, de Saint-Georges, 57 points et Gordon Talbot, de Saint-Marie, 56 points.

Le calendrier des prochaines rencontres dans la Ligue régionale de hockey Beauce-Cité est le suivant: vendredi 23 février: Saint-Georges vs

Beauceville à 21h puis Saint-Marie à Lac-Etchemin 21h. Dimanche 25 février: Lac-Etchemin vs Saint-Marie 19h45, puis Beauceville vs Saint-Georges 19h45.

BDL Laurentide

Par sa victoire de 6-2 sur le Saint-Frédéric Tring, la formation du Bar Serge Aubry, de Saint-Odilon, s'est assurée le championnat de la cédule régulière de la Ligue régionale de hockey BDL Laurentide du président Russell Gilbert, de Saint-Marie.

Dans un autre match, le Saint-Isidore a facilement défait le Saint-Joseph Châteaufort par le compte de 5-4 avec en évidence le jeune Alain Pelohst qui a réussi deux buts.

Ce programme double de la Ligue BDL Laurentide a été disputé à l'aréna de Saint-Joseph de Beauce, devant près de 600 personnes.

Avec ces résultats, le classement général dans le circuit Russell Gilbert est le suivant: 1—Saint-Odilon 34 points, 2—Saint-Joseph 27 points, 3—Frampont 25 points, 4—Saint-Marie 22 points, 5—Saint-Isidore 21 points, 6—Saint-Frédéric Tring 18 points, 7—Saint-Hénédine 3 points.

Chez les compteurs, le jeune Yvon Lemelin continue à occuper le premier rang avec un total de 52 points, suivi de Benoît Cloutier 46 points, Martial Baillargeon 43 points, Pierre Pouliot 42 points, Blaise Baillargeon et Nicolas Giguère avec chacun 39 points.

Le calendrier des prochaines rencontres dans la Ligue BDL Laurentide est le sui-

vant: vendredi 23 février: Saint-Odilon vs Saint-Frédéric Tring à 19h30, puis Saint-Isidore vs Frampont à 21h30; dimanche 25 février: Saint-Joseph vs Saint-Hénédine 13h30, puis Saint-Frédéric Tring vs Saint-Marie à 15h30.

Tous ces programmes sont présentés à l'aréna de Saint-Marie de Beauce.

Une randonnée

La station Multiar, de Frampont, en collaboration avec la chambre de commerce de cet endroit, vous invite à participer à la "Randonnée populaire Molson" qui aura lieu dimanche le 25 février prochain, à compter de 10h.

Pour cette randonnée, on laisse le skieur libre de choisir son parcours de trois à 10 kilomètres et pour les participants de nombreux cadeaux souvenirs seront offerts par les commanditaires de cette journée, soit: Molson, CJVL 1360 et Cleri Sports.

L'inscription des skieurs au coût de \$1 se fera à compter de 10h jusqu'à 14h à la station Multiar de Frampont, sur la route 275.

Ballon sur glace

Un Tournoi régional de ballon sur glace sera disputé à l'aréna de Saint-Joseph de Beauce, les 23, 24 et 25 février prochain, avec la participation de 32 équipes masculines et 16 équipes féminines pour l'obtention des trophées "Molson" et des bourses se totalisant à \$1,200. Les participants sont assurés de jouer au moins deux rencontres car il y a les classes A et B.

du Québec 1979, lors d'une conférence de presse tenue à Saint-Georges de Beauce.

On a aussi appris que la liste officielle des 15 disciplines sportives retenues en vue de la finale des Jeux d'été du Québec 1979 est la suivante:

Natation, canotage, crosse, soccer, voile, golf, cyclisme, plongeon, tir sportif, pétanque, tennis, ski nautique, athlétisme, water-polo et tir à l'arc.

Comme l'a souligné M. Jacques Petit, toutes ces disciplines seront disputées sur des aménagements sportifs déjà en place à Sainte-

Georges de Beauce, à l'exception de la voile, de la crosse et du ski nautique.

Les lieux choisis par la Société des Jeux du Québec, pour la présentation de ces trois dernières disciplines ont été le lac Etchemin à Sainte-Germaine pour le ski nautique, le lac Saint-François à Lambton pour la voile, et l'aréna de Beauceville pour la crosse.

M. Petit a aussi annoncé que le secteur du service aux participants devra pourvoir à l'hébergement de 2,020 athlètes pour le premier bloc du 9 au 12 août, 960 athlètes pour le deuxième bloc du 13 au 15 août, puis de 1,700 athlètes pour le troisième bloc du 16 au 19 août.

"Cet hébergement dit-il, se fera dans les différentes écoles de Saint-Georges et tout particulièrement au séminaire de Saint-Georges."

Adjoints

Au secteur des communications, le comité organisateur des Jeux d'été du Québec 1979 a procédé à la nomination de deux adjoints au coordonnateur Jacques Petit.

Il s'agit de M. Benoît Jacques aux relations publiques et de M. Paul-André Parent aux promotions.

Toutefois, il a été établi que le coordonnateur et ses adjoints travailleront en collaboration au niveau de tous les secteurs.

Tigane accueillera 3,636 athlètes aux Jeux d'été du Québec

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — Le comité organisateur des Jeux d'été du Québec 1979 et la mascotte TIGANE accueillera quelque 3,636 athlètes à Saint-Georges de Beauce, du 8 au 19 août prochain.

Egalement, on accueillera 756 accompagnateurs, 187 officiels et 180 membres des diverses régions du Québec représentant les dix-huit missions des prochains Jeux d'été du Québec.

C'est ce qu'a révélé M. Jacques Petit, coordonnateur de l'information au comité organisateur des Jeux d'été

du Québec 1979, lors d'une conférence de presse tenue à Saint-Georges de Beauce.

On a aussi appris que la liste officielle des 15 disciplines sportives retenues en vue de la finale des Jeux d'été du Québec 1979 est la suivante:

Natation, canotage, crosse, soccer, voile, golf, cyclisme, plongeon, tir sportif, pétanque, tennis, ski nautique, athlétisme, water-polo et tir à l'arc.

Comme l'a souligné M. Jacques Petit, toutes ces disciplines seront disputées sur des aménagements sportifs déjà en place à Sainte-

Georges de Beauce, à l'exception de la voile, de la crosse et du ski nautique.

Les lieux choisis par la Société des Jeux du Québec, pour la présentation de ces trois dernières disciplines ont été le lac Etchemin à Sainte-Germaine pour le ski nautique, le lac Saint-François à Lambton pour la voile, et l'aréna de Beauceville pour la crosse.

M. Petit a aussi annoncé que le secteur du service aux participants devra pourvoir à l'hébergement de 2,020 athlètes pour le premier bloc du 9 au 12 août, 960 athlètes pour le deuxième bloc du 13 au 15 août, puis de 1,700 athlètes pour le troisième bloc du 16 au 19 août.

"Cet hébergement dit-il, se fera dans les différentes écoles de Saint-Georges et tout particulièrement au séminaire de Saint-Georges."

Adjoints

Au secteur des communications, le comité organisateur des Jeux d'été du Québec 1979 a procédé à la nomination de deux adjoints au coordonnateur Jacques Petit.

Il s'agit de M. Benoît Jacques aux relations publiques et de M. Paul-André Parent aux promotions.

Toutefois, il a été établi que le coordonnateur et ses adjoints travailleront en collaboration au niveau de tous les secteurs.

Dix équipes inscrites au tournoi de hockey bantam, à Thetford

THETFORD MINES — Dix équipes se sont inscrites au quinzième tournoi de hockey bantam "AA" qui se déroulera à Thetford Mines les 23, 24 et 25 février.

S'affronteront dans la classe "AA" les porte-couleurs de Hull, Laval-Monteuil, Longueuil, Trois-Rivières, et Thetford. La catégorie "B" réunira les clubs de Lévis-Lauzon, Sherbrooke, Lachine, Saint-Jérôme, et Gatineau. L'an dernier, l'équipe de Sherbrooke avait remporté la palme. Lachine, Saint-Jérôme et Lévis-Lauzon en seront à leur première participation.

Il s'agira d'un tournoi à la

ronde. Chaque club disputera les honneurs de quatre rencontres avant les éliminatoires.

Thetford vs Detroit

Le programme de la journée de clôture prévoit une messe rythmée, un spectacle présenté par la troupe de patinage artistique "Les Sillons d'Argent", de Thetford, ainsi qu'une joute hors-concours de hockey de calibre midget entre des équipes de Thetford et Detroit.

Les bénéfices du tournoi seront versés à l'organisation locale du hockey mineur. Les organisateurs espèrent attirer 12,000 personnes.

Agrandissement

SCOTT JUNCTION — Le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec versera \$470,000 aux Fabrications Gilles-Drolet Ltée, de Scott Junction, comté de Beauce-Nord, sous forme d'une prise en charge d'une partie des

coûts d'un emprunt de \$1,250,000 contracté pour fins d'achat de machinerie et de construction d'une bâtisse à Sainte-Marie, dans le même comté. Cette entreprise fabrique des meubles et des caisses de son.

FAITES-LE

CE SOIR...

Vous avez jusqu'à 19h30

pour composer

647-3333

et vous abonner

au journal

LE SOLEIL

R2

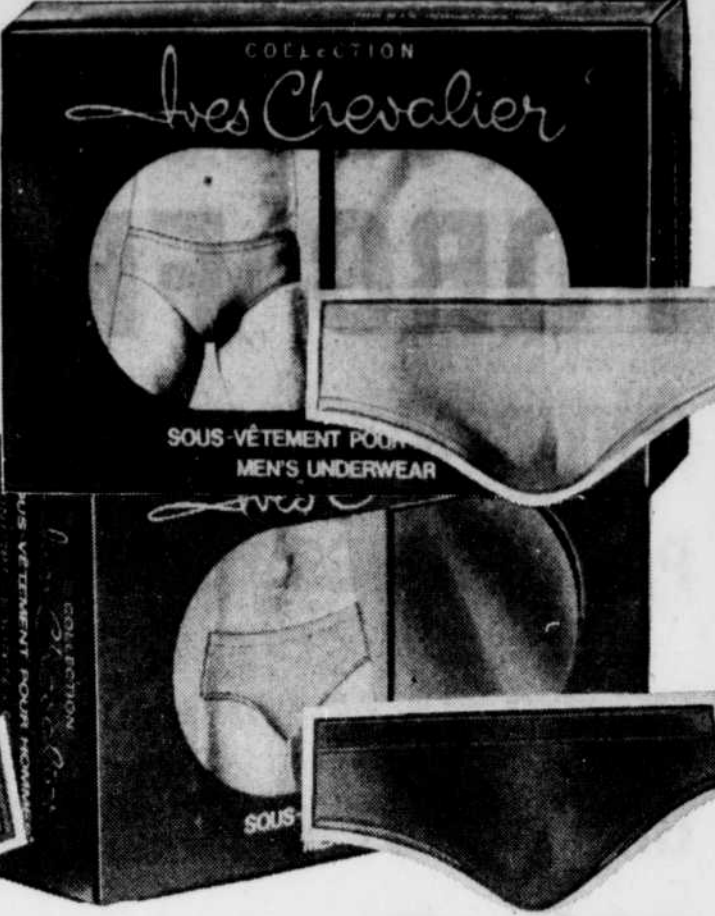
Miracle Mart

Yves Chevalier

Prix de vente et prix spéciaux en vigueur du mercredi 21 au samedi 24 février, jusqu'à épuisement des quantités



SOUS-VÊTEMENT POUR HOMME
MEN'S UNDERWEAR



SOUS-VÊTEMENT POUR HOMME
MEN'S UNDERWEAR

Rabais \$2 sur 2

2 pour \$5

Les sous-vêtements au goût du jour! Fameux sous-vêtements 100% nylon signés Yves Chevalier. Tailles 30 à 38. Imprimés variés. Ord. 3.50. 2.99 ch.

Rabais 1⁵⁰ sur 2

2 pour 3⁵⁰

Oui, Yves Chevalier s'y connaît en confort! Sous-vêtements à la mode dans de jolies teintes unies, variées 100% nylon. Tailles 30 à 38. Ord. 2.50. 1.99 ch.

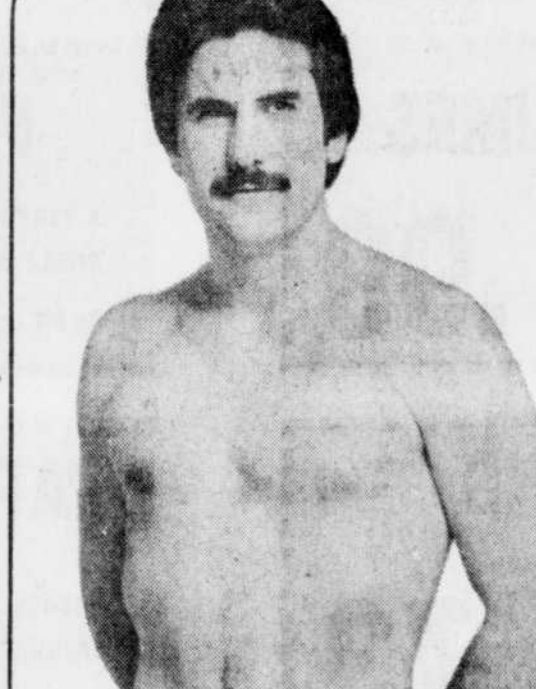
Obtenez jusqu'à 36% de rabais en plus de l'excellence de marques réputées!



\$4 paquet

Rabais de 1⁵⁰ le paquet

Caleçons ou camisolles sans manches de marque Miramar. Blanc. Paquet de 3. P.M.G.T.G. Ord. 5.49



Rabais \$2 sur 2 paires

Un sous-vêtement de classé Fameux caleçon bikini Jockey en 100% nylon. Bonne gamme de couleurs à la mode. P.M.G. Ord. 2.75 1.99 ch.



2 pour 3⁹⁹ 2 pour \$3

A. Bas sport Vagden en mélange de laine. Semelle coussinée. Couleurs variées. 10-12. Ord. 2.29

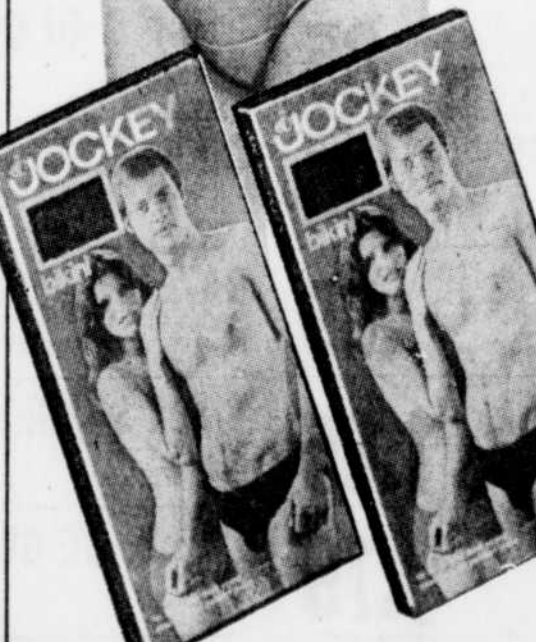
B. Bas habillés en mélange de laine "Superwash" Vagden. Bonne gamme de couleurs. 10-12. Ord. 2.29

C. Bas sport en mélange d'Orlon® acrylique anti-moutonnement. Couleurs unies. Ord. 1.89



Rabais de 1⁵⁰ sur 2 paires

Bas sport avec rayures de couleur ou sans rayures, pour hommes. Les deux modèles avec semelle coussinée. Mélange de coton et nylon. Ord. 2.25 1.69 paire



Rabais \$2 sur 2 paires

Un sous-vêtement de classé Fameux caleçon bikini Jockey en 100% nylon. Bonne gamme de couleurs à la mode. P.M.G. Ord. 2.75 1.99 ch.



Rabais de .75 \$2 paire

Bas habillés en mélange de laine Kroy® anti-moutonnement. Large éventail de jolies couleurs. Ord. 2.75 paire

En profitez-vous?

C'est beaucoup plus facile de faire ses emplettes avec une carte



4350, 1re Av., Charlesbourg, Québec

Place Lebourgneuf 5500, boul. des Gradiers (coin boul. de la Capitale et boul. Laurentien) Charlesbourg Ouest

Place Ste-Foy, 2440, boul. Laurier Ste-Foy, Québec

*Mise de côté pratique
*Stationnement facile
*Satisfaction garantie du prompt remboursement avec le sourire!

OUVERT • LUNDI À MARDI 9h à 18h • JEUDI ET VENDREDI 9h à 21h • SAMEDI 9h à 17h

la rive sud

Lévis · Saint-Romuald · Lauzon · Beaumont · Saint-Vallier · Saint-Michel · Saint-

Gendron nie qu'un prêt fédéral de \$47 millions ait nui au développement de la papeterie Soucy

par Réal LABERGE

RIVIERE-DU-LOUP — C'est un biaisage politique inconcevable que de vouloir imputer à la Société fédérale des exportations la responsabilité de l'établissement en Virginie, plutôt qu'à Rivière-du-Loup, d'une usine de papier de la firme The Bato Company Inc.

Telle est la réplique que le député fédéral de Rivière-du-Loup-Témiscouata, M. Rosaire Gendron, a apportée ces jours derniers à

l'endroit d'allégations récentes du député péquiste de Rivière-du-Loup, M. Jules Boucher, à l'effet qu'un prêt de \$47 millions consenti par Ottawa avait compromis un projet de développement de la papeterie F.F. Soucy Inc., qui est la propriété de la même compagnie américaine.

La contribution fédérale n'a pas comme conséquence de favoriser le sud des États-Unis d'une nouvelle implantation industrielle, précise M. Gendron à son collègue du gouvernement provincial, mais bien d'encoura-

ger les manufacturiers canadiens, et en particulier québécois, à être compétitifs sur le marché international.

Plutôt l'approvisionnement

Contrairement aux déclarations du député péquiste Boucher, M. Gendron rétorque que ce n'est pas cet encouragement fédéral à l'exportation qui compromet l'implantation de l'usine de papier concernée à Rivière-du-Loup, mais bien plutôt le manque d'approvisionnement en bois nécessaire à son opération.

Puisqu'il s'agit ici de ressources naturelles, donc d'une question de juridiction provinciale, que M. Boucher pose cette question au ministre concerné, M. Yves Bérubé, à savoir ce qu'il a fait, ou n'a pas fait, pour encourager l'implantation de cette entreprise à Rivière-du-Loup, en lui assurant cet approvisionnement en bois, a notamment ajouté le député fédéral de Rivière-du-Loup-Témiscouata.

A ce sujet, M. Gendron a en outre remarqué qu'il avait obtenu une confirmation du gérant général de la papeterie F.F. Soucy Inc. à l'effet que l'implantation d'une troisième machi-

ne à papier restait toujours un projet réalisable sans délai, dès que le ministère des Terres et Forêts offrirait une garantie d'approvisionnement adéquat en bois, dans la région.

Destination des \$47 millions

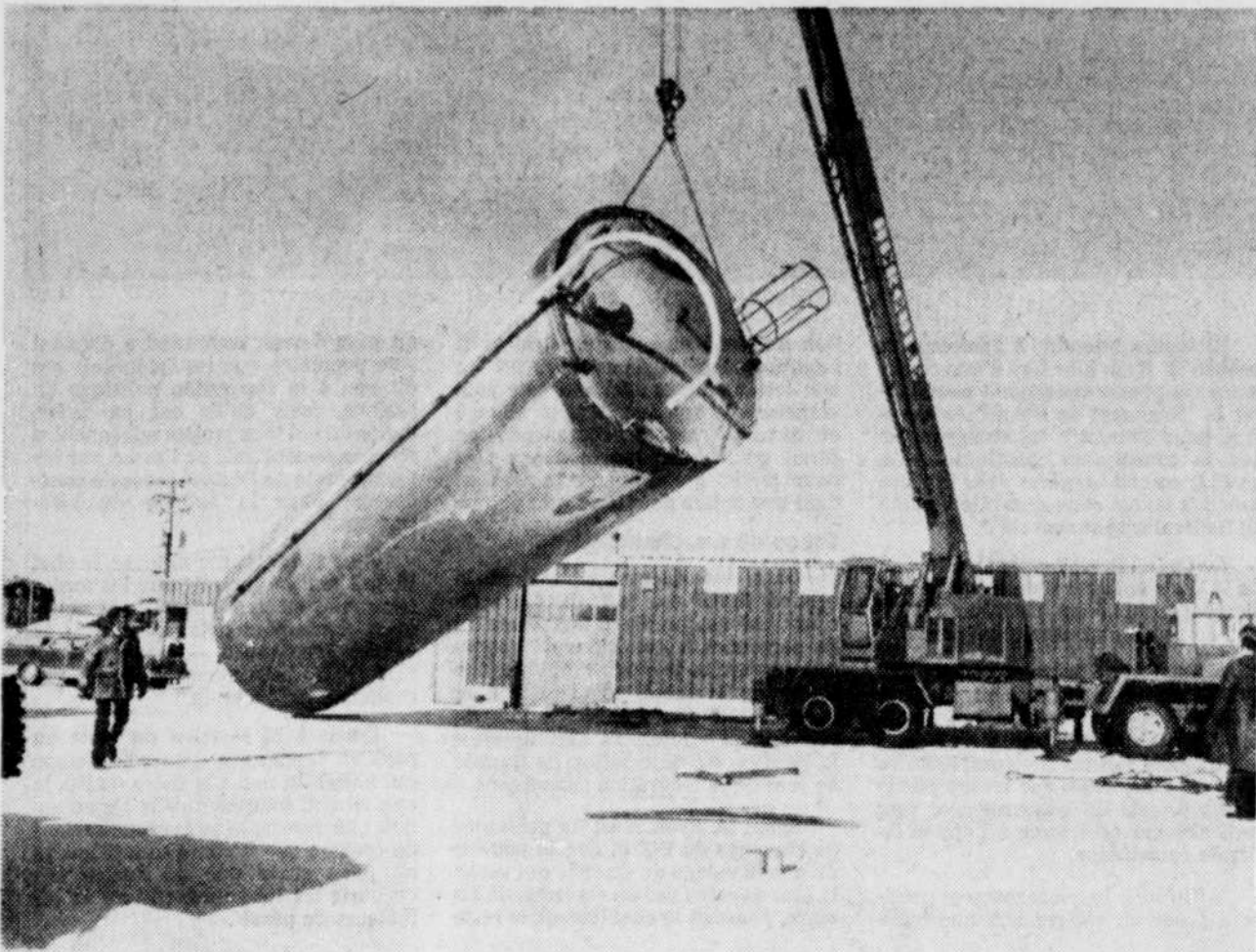
Quant à la contribution de \$47 millions consentie par la Société canadienne de développement des exportations, le député Gendron a par ailleurs fourni les éclaircissements suivants.

D'abord, que si c'était là son désir, la compagnie The Bato pouvait s'installer en Virginie et s'équiper au complet sur le marché américain.

D'autre part, que la société d'Etat concernée ne subventionne, ni ne prête en aucune façon à Bato. Elle ne fait que permettre aux industriels québécois, en particulier, de transiger à l'étranger sans risques indus.

De fait, M. Gendron a expliqué que la société de développement, moyennant prime et intérêts, assume le paiement immédiat aux manufacturiers, pour s'occuper par la suite du recouvrement de l'argent engagé à l'étranger.

Ce qui peut s'appliquer à n'importe quelle entreprise et dans la plupart des pays du monde, a-t-il enfin signalé.



L'installation de l'un des 3 silos à l'usine Bovac

photo Studio Vachon

Les enseignants demandent de retarder l'intégration scolaire au Grand-Portage

par Réal LABERGE

RIVIERE-DU-LOUP — L'intégration du primaire et du secondaire, chez les six commissions scolaires regroupées du Grand-Portage, doit être retardée tant et aussi longtemps qu'une vraie consultation n'aura pas été faite auprès de tous les intéressés, et en particulier auprès des enseignants qui ont jusqu'à maintenant été tenus à l'écart de ce projet de regroupement scolaire.

C'est la prise de position qu'a fait connaître ces jours derniers le président du Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage, M. Yves Michaud, face à des indications que la formation de commissions scolaires intégrées doit devenir un fait accompli dès juillet prochain, dans ce territoire, entraînant ainsi la disparition de la commission scolaire régionale.

"Une intégration aussi rapide nous inquiète", a remarqué M. Michaud, en signalant que ce n'est que depuis un an à peine qu'il est question d'intégration scolaire, dans le Grand-Portage.

Selon le syndicat des enseignants, il y a lieu, au préalable, de se demander si c'est vraiment la meilleure solution aux problèmes scolaires des niveaux primaire et secondaire du Québec, et surtout de la région du Grand-Portage.

Rappelons que cette régionale scolaire compte 8,922 étudiants de niveau secondaire, et que les six commissions regroupées du territoire totalisent 9,439 élèves de niveau primaire, soit dans les commissions scolaires de Rivière-du-Loup avec 3,385, Les Basques (Trois-Pistoles) 1,370, Jean-Chapais (Saint-Pascal) 1,501, Témiscouata (Cabano) 1,281, Des Montagnes (Dégelis) 1,036 et Des Frontières (Pohéngamook) 886.

Des problèmes

Qu'il y ait des problèmes, le Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage l'admet.

Ainsi, on reconnaît qu'il n'y a pas de rapprochement entre les deux niveaux d'enseignement élémentaire et secondaire, malgré le fait que des commissaires d'école siègent aux deux endroits.

On constate encore que les commissaires éprouvent plus d'intérêt et

de satisfaction à travailler au niveau élémentaire, considérant plutôt la régionale scolaire comme une super-organisation sur laquelle ils n'exercent que peu ou pas d'influence.

Le syndicat mentionne aussi que le système actuel peut se révéler à certaines personnes d'un fonctionnement inhumain, anonyme, ne favorisant pas la participation des parents ou ne leur permettant pas l'exercice d'un contrôle nécessaire sur l'administration scolaire.

Les implications

Mais si la majorité des commissions scolaires regroupées du territoire pensent que l'intégration de l'élémentaire et du secondaire s'inscrit comme la solution à ces problèmes, le syndicat considère par contre qu'il

faut s'interroger davantage, avant de jeter par terre une organisation qui est encore à se bâtir.

Mieux vaut bien étudier si ce changement de structure est le seul moyen applicable pour régler ces problèmes, ou si la création de six commissions intégrées offre la meilleure solution, aux meilleurs coûts, pour améliorer les services d'enseignement.

Les implications de l'intégration sur les plans administratif, financier et pédagogique, de même que les effets immédiats et futurs d'une telle intégration sur les étudiants, les payeurs de taxes et les enseignants, sont trop nombreux, selon le syndicat, pour que ses quelque 650 membres se ferment les yeux sur ce projet.

Troisième expansion d'une manufacture de tuyaux de plastique dans la Beauce

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — La mise en place de trois gigantesques silos permettra à l'usine Bovac Inc., de Saint-Joseph de Beauce, de produire des tuyaux de plastique à pression de toutes dimensions pour les municipalités.

En marche depuis le 18 octobre 1971, l'entreprise Bovac Inc., se spécialise également dans la fabrication de tuyaux de plastique à pression d'eau de ½ à 6 pouces de diamètre dont la longueur varie de 100 pieds à 8,000 pieds.

Pour cette entreprise beauceronne, qui se situe dans les limites du parc industriel de Ville Saint-Joseph de Beauce, c'est une troisième expansion et l'on parle déjà d'y installer deux autres silos du genre de ceux déjà en place et d'une nouvelle machinerie qui produirait du tuyau de plastique d'un diamètre de 12 pouces.

En communiquant ces renseignements au SOLEIL, M. Gaétan Vachon, l'un des propriétaires de l'entreprise Bovac Inc., fit remarquer qu'au tout début on ne produisait que trois dimensions de tuyaux, alors qu'aujourd'hui ce nombre a été porté à 67, en plus de tous les raccords, coudes et réduits qui conviennent à chaque sorte de tuyaux.

De son côté, M. Lucien Vachon fit savoir que les produits Bovac Inc., sont vendus à travers tout le Québec, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse.

Actuellement, Bovac Inc., procure de l'emploi à 22 employés et ce nombre sera porté à 34 personnes, dès que la nouvelle machinerie y sera installée, a mentionné M. Gaétan Vachon.

La Caisse pop de Lévis a un actif de plus de \$45 millions

par Benoît ROUTHIER

LEVIS — La Caisse populaire de Lévis a terminé l'année financière avec un actif total de l'ordre de \$45,627,000 en regard de \$40,225,000 l'année précédente.

Ces chiffres ont été révélés lors de l'assemblée annuelle de cette institution lévisienne dont le président est M. Gilles Demers et le directeur Laurent Bisson.

Convention du PC dans Lévis

LEVIS — Le Parti conservateur du comté de Lévis tiendra dimanche soir, à partir de 19h30, une assemblée de nomination d'un candidat pour le comté, en vue des prochaines élections fédérales. Le député de Joliette, M. Roch LaSalle, et le journaliste-candidat André Payette doivent prendre la parole à cette assemblée qui aura lieu à l'école Sacré-Coeur, à Saint-Romuald.

Ce dernier qui a présenté les états financiers de l'année se terminant le 30 novembre 1978 a révélé que le passif dû aux membres était passé de \$38,418,000 à \$43,624,000.

En ce qui concerne l'actif, les prêts, tant sur reconnaissance de dette que sur hypothèques, ont atteint la somme de \$44,946,000 comparative-ment à \$28,580,000 en 1977.

Aux quelque 511 personnes qui ont assisté à l'assemblée, M. Bisson a confié que l'ensemble des revenus de la Caisse populaire de Lévis ont atteint \$4,453,000 alors qu'en 1977 ils avaient été de \$4,329,000. Les principales sources de ces revenus sont les intérêts sur reconnaissance de dette; les intérêts sur hypothèques; les intérêts sur l'actif liquide.

Par contre les dépenses ont atteint \$4,119,000 alors que l'année précédente elles représentaient un montant de \$3,046,000.

Les bénéfices nets ou ce qu'on appelle les "trop-perçus" sont de l'ordre de \$334,041 et 463 pour 100 de cet argent ira à la réserve générale; 148 pour 100 à l'impôt (fédéral et provincial) et 38.9 pour 100 en ristournes aux membres.

Le directeur Bisson a fait remarquer qu'il s'attendait à une année 1979 "un peu plus difficile" que 1978 qui déjà donnait des signes de difficultés. C'est pourquoi la direction de la Caisse populaire de Lévis a procédé par exemple au rappel des prêts hypothécaires, et à la hausse des frais d'administration et de perception.

Télébec desservirait Schefferville

La Régie des services publics du Québec a été saisie d'une requête de la compagnie de téléphone Télébec Ltée qui demande l'autorisation d'acquiescer les actifs de la compagnie de téléphone Ungava à Schefferville, l'une des villes minières du nord du Québec.

La compagnie de téléphone Ungava opère un réseau de quelque 2,300 appareils dans la ville de Schefferville et ses environs.

Voeu de M. J.-R. Bureau

Règlement de transfert de quotas de lait semblable pour les deux fédérations

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — "Si l'on désire vraiment unifier les transferts de quota de lait, on se doit dans les mois qui suivent, ajuster un règlement de transfert de quota semblable pour les deux fédérations de lait."

C'est le message qu'a livré M. Jean-Roch Bureau, président du Syndicat des producteurs de lait industriel de la région de Québec-Sud, à plus de 700 producteurs, réunis en assemblée générale annuelle à Notre-Dame des Pins, dans la Beauce.

"Depuis deux ans, dit-il, la majorité des délégués du lait industriel du Québec désire que les producteurs qui discontinuent la production, offrent leur quota au syndicat pour par la suite être séparé selon les offres et les demandes."

"Exception faite, a déclaré M. Bureau, dans le cas de transfert père-fils et le producteur qui achète l'exploitation du cédant pour agrandissement, cette décision de répartir les quotas de cette façon vient du fait qu'on a peu de disponibilité de quota face à une forte demande."

Selon le président du Syndicat des producteurs de lait industriel de la région de Québec-Sud, "au point de vue pratique, un certain nombre de producteurs achète le terrain du producteur vendeur seulement dans le but d'obtenir le quota de lait n'ayant aucunement besoin du terrain, ce qui fait cher."

D'autres producteurs par contre, dit-il n'ayant pas la possibilité d'obtenir suffisamment de quota du syndicat, font leur demande pour adhérer au marché du lait nature dont cette fédération procède pour leurs trans-

ferts de leurs quotas par ventes publiques."

"Cette façon de procéder est à évaluer, fit remarquer M. Jean-Roch Bureau, c'est pourquoi il y aurait avantage que différentes politiques agricoles soient mises de l'avant pour orienter certains producteurs vers d'autres productions telles que: le bœuf, l'horticulture, etc."

M. Bureau a aussi mentionné "que le quota national basé sur les besoins de consommation canadienne pour le beurre et le fromage est séparé entre les neuf provinces du Canada, et que le Québec détient 48 pour 100 du quota de transformation national".

Il a conclu ses remarques en affirmant que "le quota de lait est une nécessité parce qu'il procure un prix équitable aux producteurs pour la production dont les consommateurs du Canada ont besoin".

Charles · Saint-Nicolas · Montmagny

Circuit Beauce-Cité: le Manoir Chaudière sûr du championnat

par Paul-Henri DROUIN

du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Le Manoir Chaudière, de Saint-Georges, s'est assuré le championnat de la cédule régulière du circuit régional de hockey Beauce-Cité, en annulant par le pointage de 7-7 avec l'Hôtel Bellevue, de Lac-Etchemin.

Pour mériter ce championnat, le Manoir Chaudière a dû effectuer un ralliement de quatre buts en dernière période, avec en évidence Laurent Girard et Roger Lachance qui réussirent chacun deux buts.

A Beauceville, Réjean Beaudoin a dirigé l'offensive de l'Hôtel Beauceville pour conduire cette formation à un gain de 6-4 sur le Julien Poulin de Saint-Marie.

Avec ces résultats, le classement général dans la Ligue régionale de hockey Beauce-Cité est le suivant: 1—Saint-Georges 41 points, 2—Beauceville 34 points, 3—Saint-Marie 28 points, 4—Lac Etchemin 24 points.

Chez les compteurs, Bernard Giguère, de Lac-Etchemin, est au premier rang avec 73 points, suivi de Yves Abatiello, de Saint-Georges, avec 71 points, Serge Loiselle, du Lac-Etchemin, 68 points, Réjean Beaudoin, de Beauceville, 61 points, Roger Lachance, de Saint-Georges, 57 points et Gordon Talbot, de Saint-Marie, 56 points.

Le calendrier des prochaines rencontres dans la Ligue régionale de hockey Beauce-Cité est le suivant: vendredi 23 février: Saint-Georges vs

Beauceville à 21h puis Saint-Marie à Lac-Etchemin 21h. Dimanche 25 février: Lac-Etchemin vs Saint-Marie 19h45, puis Beauceville vs Saint-Georges 19h45.

BDL Laurentide

Par sa victoire de 6-2 sur le Saint-Frédéric Tring, la formation du Bar Serge Aubry, de Saint-Odilon, s'est assuré le championnat de la cédule régulière de la Ligue régionale de hockey BDL Laurentide du président Russell Gilbert, de Saint-Marie.

Dans un autre match, le Saint-Isidore a facilement défait le Saint-Joseph Châteaufort par le compte de 5-4 avec en évidence le jeune Alain Pelohst qui a réussi deux buts.

Ce programme double de la Ligue BDL Laurentide a été disputé à l'aréna de Saint-Joseph de Beauce, devant près de 600 personnes.

Avec ces résultats, le classement général dans le circuit Russell Gilbert est le suivant: 1—Saint-Odilon 34 points, 2—Saint-Joseph 27 points, 3—Frampton 25 points, 4—Saint-Marie 22 points, 5—Saint-Isidore 21 points, 6—Saint-Frédéric Tring 18 points, 7—Saint-Hénédine 3 points.

Chez les compteurs, le jeune Yvon Lemelin continue à occuper le premier rang avec un total de 52 points, suivi de Benoît Cloutier 46 points, Martial Baillargeon 43 points, Pierre Pouliot 42 points, Blaise Baillargeon et Nicolas Giguère avec chacun 39 points.

Le calendrier des prochaines rencontres dans la Ligue BDL Laurentide est le sui-

vant: vendredi 23 février: Saint-Odilon vs Saint-Frédéric Tring à 19h30, puis Saint-Isidore vs Frampton à 21h30; dimanche 25 février: Saint-Joseph vs Saint-Hénédine 13h30, puis Saint-Frédéric Tring vs Saint-Marie à 15h30.

Tous ces programmes sont présentés à l'aréna de Saint-Marie de Beauce.

Une randonnée

La station Multiar, de Frampton, en collaboration avec la chambre de commerce de cet endroit, vous invite à participer à la "Randonnée populaire Molson" qui aura lieu dimanche le 25 février prochain, à compter de 10h.

Pour cette randonnée, on laisse le skieur libre de choisir son parcours de trois à 10 kilomètres et pour les participants de nombreux cadeaux souvenirs seront offerts par les commanditaires de cette journée, soit: Molson, CJVL 1360 et Cléri Sports.

L'inscription des skieurs au coût de \$1 se fera à compter de 10h jusqu'à 14h à la station Multiar de Frampton, sur la route 275.

Ballon sur glace

Un Tournoi régional de ballon sur glace sera disputé à l'aréna de Saint-Joseph de Beauce, les 23, 24 et 25 février prochain, avec la participation de 32 équipes masculines et 16 équipes féminines pour l'obtention des trophées "Molson" et des bourses se totalisant à \$1,200. Les participants sont assurés de jouer au moins deux rencontres car il y a les classes A et B.

Tigane accueillera 3,636 athlètes aux Jeux d'été du Québec

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — Le comité organisateur des Jeux d'été du Québec 1979 et la mascotte TIGANE accueilleront quelque 3,636 athlètes à Saint-Georges de Beauce, du 8 au 19 août prochain.

Egalement, on accueillera 756 accompagnateurs, 187 officiels et 180 membres des diverses régions du Québec représentant les dix-huit missions des prochains Jeux d'été du Québec.

C'est ce qu'a révélé M. Jacques Petit, coordonnateur de l'information au comité organisateur des Jeux d'été

du Québec 1979, lors d'une conférence de presse tenue à Saint-Georges de Beauce.

On a aussi appris que la liste officielle des 15 disciplines sportives retenues en vue de la finale des Jeux d'été du Québec 1979 est la suivante:

Natation, canotage, crosse, soccer, voile, golf, cyclisme, plongeon, tir sportif, pétanque, tennis, ski nautique, athlétisme, water-polo et tir à l'arc.

Comme l'a souligné M. Jacques Petit, toutes ces disciplines seront disputées sur des aménagements sportifs déjà en place à Sainte-

Georges de Beauce, à l'exception de la voile, de la crosse et du ski nautique.

Les lieux choisis par la Société des Jeux du Québec, pour la présentation de ces trois dernières disciplines ont été le lac Etchemin à Saint-Georges pour le ski nautique, le lac Saint-François à Lambton pour la voile, et l'aréna de Beauceville pour la crosse.

M. Petit a aussi annoncé que le secteur du service aux participants devra pourvoir à l'hébergement de 2,020 athlètes pour le premier bloc du 9 au 12 août, 960 athlètes pour le deuxième bloc du 13 au 15 août, puis de 1,700 athlètes pour le troisième bloc du 16 au 19 août.

"Cet hébergement dit-il, se fera dans les différentes écoles de Saint-Georges et tout particulièrement au séminaire de Saint-Georges."

Adjoints

Au secteur des communications, le comité organisateur des Jeux d'été du Québec 1979 a procédé à la nomination de deux adjoints au coordonnateur Jacques Petit.

Il s'agit de M. Benoît Jacques aux relations publiques et de M. Paul-André Parent aux promotions.

Toutefois, il a été établi que le coordonnateur et ses adjoints travailleront en collaboration au niveau de tous les secteurs.

Dix équipes inscrites au tournoi de hockey bantam, à Thetford

THETFORD MINES — Dix équipes se sont inscrites au quinzième tournoi de hockey bantam "AA" qui se déroulera à Thetford Mines les 23, 24 et 25 février.

S'affronteront dans la classe "AA" les porte-couleurs de Hull, Laval-Monteuil, Longueuil, Trois-Rivières, et Thetford. La catégorie "B" réunira les clubs de Lévis-Lauzon, Sherbrooke, Lachine, Saint-Jérôme, et Gatineau. L'an dernier, l'équipe de Sherbrooke avait remporté la palme. Lachine, Saint-Jérôme et Lévis-Lauzon en seront à leur première participation.

Il s'agira d'un tournoi à la

ronde. Chaque club disputera les honneurs de quatre rencontres avant les éliminatoires.

Thetford vs Detroit

Le programme de la journée de clôture prévoit une messe rythmée, un spectacle présenté par la troupe de patinage artistique "Les Sillons d'Argent", de Thetford, ainsi qu'une joute hors-concours de hockey de calibre midjet entre des équipes de Thetford et Detroit.

Les bénéfices du tournoi seront versés à l'organisation locale du hockey mineur. Les organisateurs espèrent attirer 12,000 personnes.

Agrandissement

SCOTT JUNCTION — Le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec versera \$470,000 aux Fabrications Gilles-Drolet Ltée, de Scott Junction, comté de Beauce-Nord, sous forme d'une prise en charge d'une partie des

coûts d'un emprunt de \$1,250,000 contracté pour l'achat de machinerie et de construction d'une bâtisse à Sainte-Marie, dans le même comté. Cette entreprise fabrique des meubles et des caisses de son.

FAITES-LE
CE SOIR...

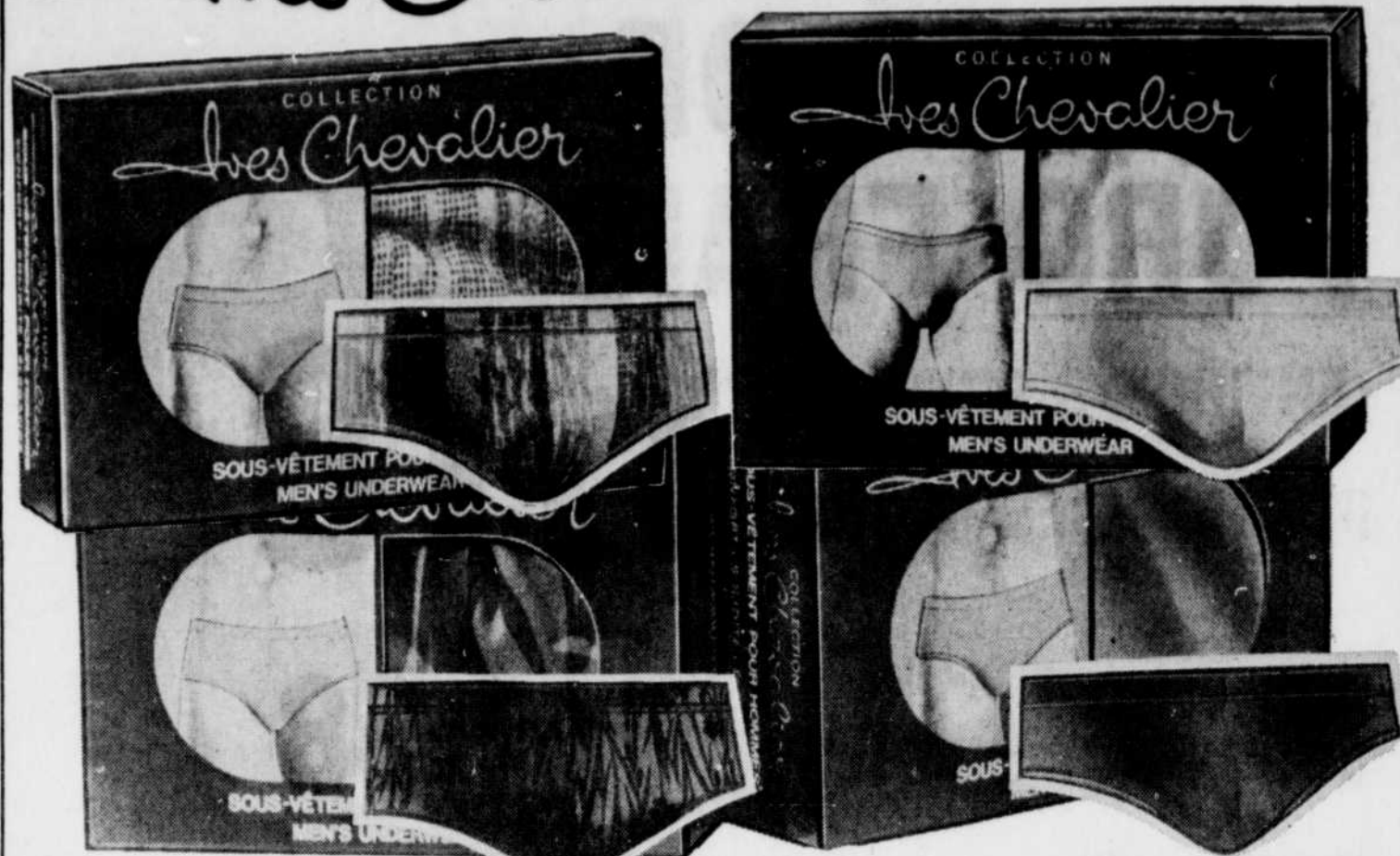
Vous avez jusqu'à
19h30
pour composer
647-3333
et vous abonner
au journal

LE SOLEIL

Miracle Mart

Ives Chevalier

Prix de vente et prix spéciaux en vigueur du mercredi 21 au samedi 24 février, jusqu'à épuisement des quantités



Rabais \$2
sur 2

2 pour \$5

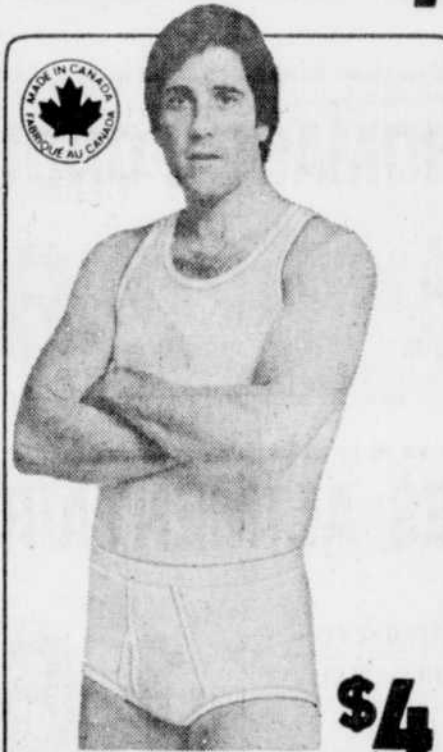
Rabais 1⁵⁰
sur 2

2 pour 3⁵⁰

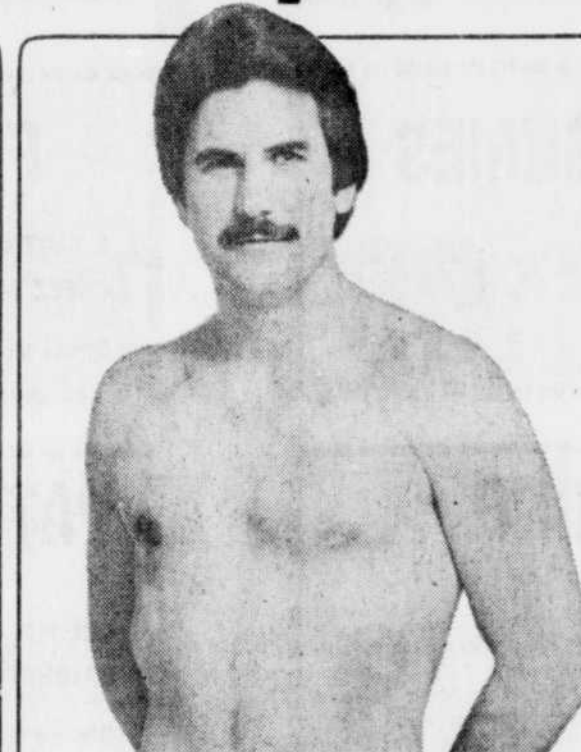
Les sous-vêtements au goût du jour! Fameux sous-vêtements 100% nylon signés Yves Chevalier. Tailles 30 à 38. Imprimés variés. Ord. 3.50. 2.99 ch.

Oui, Yves Chevalier s'y connaît en confort! Sous-vêtements à la mode dans de jolies teintes unies, variées. 100% nylon. Tailles 30 à 38. Ord. 2.50. 1.99 ch.

Obtenez jusqu'à 36% de rabais en plus de l'excellence de marques réputées!



Rabais de 1⁵⁰
sur 2 le paquet
Caleçons ou camisoles sans manches de marque Miramar. Blanc. Paquet de 3. P.M.G.T.G. Ord. 5.49



Rabais \$2
sur 2 paires
Un sous-vêtement de classe! Fameux caleçon bikini Jockey en 100% nylon. Bonne gamme de couleurs à la mode. P.M.G. Ord. 2.75 1.99 ch.

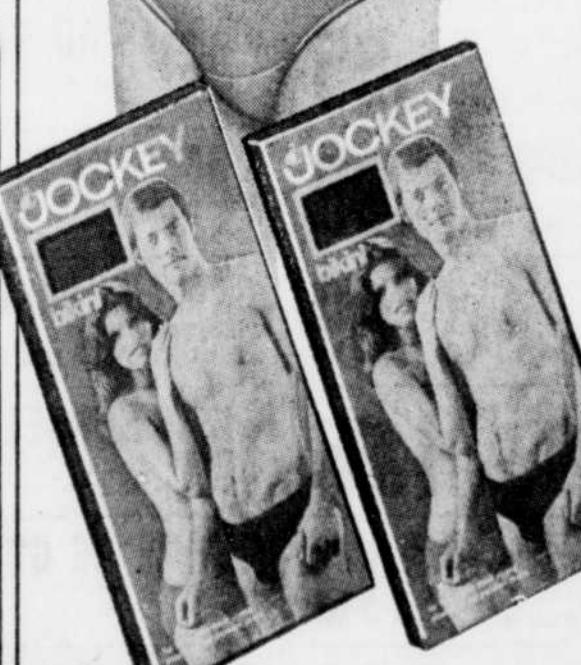


Rabais 2 pour 3⁹⁹ 2 pour \$3

A. Bas sport Vagden en mélange de laine. Semelle oussinée. Couleurs variées. 10-12. Ord. 2.29
B. Bas habillés en mélange de laine "Superwash" Vagden. Bonne gamme de couleurs. 10-12. Ord. 2.29
C. Bas sport en mélange d'Orlon® acrylique anti-moutonnement. Couleurs unies. Ord. 1.89



Rabais de 1⁵⁰
sur 2 paires
Bas sport avec rayures de couleur ou sans rayures, pour hommes. Les deux modèles avec semelle coussinée. Mélange de coton et nylon. Ord. 2.25 1.59 paire



Rabais \$2
sur 2 paires
Un sous-vêtement de classe! Fameux caleçon bikini Jockey en 100% nylon. Bonne gamme de couleurs à la mode. P.M.G. Ord. 2.75 1.99 ch.



Rabais de .75 \$2
paire
Bas habillés en mélange de laine Kroy® anti-moutonnement. Large éventail de jolies couleurs. Ord. 2.75 paire

En profitez-vous?

C'est beaucoup plus facile de faire ses emplettes avec une carte

4350, 1re Av.,
Charlesbourg, Québec

Place Lebourgneuf
5500, boul. des Grands
(coin boul. de la Capitale et boul. Laurentien)
Charlesbourg Ouest

Place Ste-Foy, 2440, boul. Laurier
Ste-Foy, Québec

OUVERT • LUNDI À MERCREDI 9h À 18h • JEUDI ET VENDREDI, 9h À 21h • SAMEDI 9h À 17h

• "Mise de côté" pratique
• Stationnement facile
• Satisfaction garantie ou prompt remboursement avec le retour!